

Séance du 27 février 2024 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Romain GAUTHIER, Conseiller municipal

- | | |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 23149 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024 | p. 23149 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23149 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 23150 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 23151 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|---|----------|
| 6) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1691) - Bâtiment Hermès-Braillard – Rénovation – Crédit de réalisation de Fr. 900'000.00 (projet de délibération 2418)
Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHEWIGER | p. 23151 |
| 7) Rapport de la Commission urbanisme (URB-1692) - Voie-verte Bernex-Bâtie (VVBB) - Crédit d'étude de Fr. 1'245'000.00 (projet de délibération 2416)
Rapporteuse : Madame Zora MASE | p. 23153 |
| 8) Plan localisé de quartier (PLQ) N° 29796-527 – Pré-Longet 2 ^{ème} étape – Aménagement du domaine public communal – Crédit de réalisation de Fr. 595'000.00 (projet de délibération 2419) | p. 23161 |
| 9) Ecole de Belle-Cour et école d'Onex-Parc – Equipements cuisines scolaires – Crédit de Fr. 165'000.00 (projet de délibération 2420) | p. 23164 |
| 10) Accès pour véhicules d'intervention SIS – Servitude de passage sur le domaine public communal 1765 au profit des parcelles privées 938 à 942 et 1126 – Annule et remplace la délibération 2373 du 13 septembre 2022 (projet de délibération 2401) | p. 23168 |
| 11) Piscine municipale d'Onex-Parc - Rénovation des infrastructures
Crédit de faisabilité de Fr. 75'000.00 (projet de délibération 2421) | p. 23170 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|--|----------|
| 12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/405 du 20 juin 2023 « Espace d'accueil pour enfants non-scolarisés dans le lieu des cours d'intégration » | p. 23173 |
| 13) Accueil des jeunes à la Maison onésienne durant les week-ends et la période estivale (projet de motion 416) | p. 23175 |

PROJET DE RÉSOLUTION

- | | |
|--|----------|
| 14) Création d'une commission ad hoc « Pour un espace de coworking à l'Astronex » (projet de résolution 261) | p. 23180 |
|--|----------|

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|--|----------|
| 15) ACG - Décision de l'AG du 31.01.2024 concernant :
- l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle | p. 23188 |
| 16) Propositions individuelles et questions | p. 23188 |

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite 132 du 21 novembre 2023 de Monsieur Sylvain HALDI « Subvention transfert modal » p. 23192
- La question écrite 134 du 21 novembre 2023 de Madame Johanna VELLETRI et Monsieur Sylvain HALDI « Plan d'urgence arbres » p. 23194
- La question écrite 137 du 21 novembre 2023 de Monsieur Sylvain HALDI « Réfection des revêtements bitumineux dans le village » p. 23197
- La question écrite 133 du 21 novembre 2023 de Monsieur Sylvain HALDI « Soutien à la fête de l'Escalade » p. 23198

Le Président
Romain GAUTHIER

Présent-e-s : Mesdames BEUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, GIROUD, LANCE PASQUIER, MASE, MJAKI, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, FUSCO, GAUTHIER, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PRAT, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Mesdames DIOP, KELLER Conseillères municipales
Monsieur TOGNAN, Conseiller municipal

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (S) : Bonsoir à toutes et tous. Je vous prierais de regagner vos places qu'on puisse commencer. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSEGGER, secrétaire général adjoint ainsi que le restant des membres de l'administration présents ce soir.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Madame DIOP, Monsieur Pierre-Yves TOGNAN et Madame Nathalie KELLER.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des remarques, demandes de modification ? Si ce n'est pas le cas, je considère que celui-ci est approuvé.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (23 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des remarques concernant ce procès-verbal ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons considérer celui-ci comme étant approuvé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (23 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S) : Tout d'abord, j'aimerais vous rendre attentifs que dès ce soir, nous aurons plus que 15 secondes pour voter et plus 20 secondes comme c'était le cas avant. Donc soyez d'autant plus attentifs pour ne pas louper votre tour au moment du vote.

Sinon, parmi les communications, je voulais simplement vous dire que parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite 138 de Monsieur Sven RITTER « Garde d'enfants matinale »

Celle-ci étant disponible, sauf erreur, sur CMNet. Je pense qu'il n'y a pas besoin de la lire.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (S) : Alors je donne sans plus tarder la parole à Madame KLEINER. Vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Pour commencer, j'aimerais reprendre la question posée par Monsieur FUSCO lors du dernier Conseil municipal concernant l'implantation de l'Aquapoulco et du poulailler.

Donc après vérifications, cette implantation dont la création de l'Aquapoulco et du poulailler dont la création a été possible grâce au soutien du contrat de quartier correspond tout à fait à l'autorisation de construire qui nous a été accordée par le Canton sous la forme d'une APA. La commune a donc strictement respecté ce qu'il lui était demandé.

Je voulais aussi vous rappeler que la Mairie est à vous, cette ouverture des portes de la Mairie à l'occasion desquelles les magistrats accueillent la population aura lieu ce samedi de 10 heures à 12 heures. Vous y êtes les bienvenus en cas d'intérêt.

Je voulais revenir également sur la fête du jumelage à Bandol. Alors nous avons un peu éclairci la situation, et vu le nombre de place qu'il resterait pour accompagner le Conseil administratif que je représenterais, et les représentants de ceux qui s'occupent des jubilés pour la Ville d'Onex, il resterait trois places.

Et je vous demanderais de me contacter tout à l'heure pour qu'on puisse organiser ça. Et s'il y a plus de personnes que trois personnes qui sont intéressées, on va voir de quelle façon on peut négocier ça avec la Ville de Bandol.

La date je peux vous la donner, c'est le dernier week-end de mai. Je recherche et puis je vous reviens tout à l'heure. Mais c'est le dernier week-end de mai. C'est du 30 mai au 2 juin, quelque chose comme ça.

J'aime toujours vous rappeler les spectacles qui se déroulent aux spectacles onésiens. Je vais me contenter de vous rappeler les spectacles où il y a encore des places disponibles.

Le concert de musique électro donné par LAAKE qui aura lieu demain à la salle communale et qui dispose encore de places, ainsi que le spectacle de théâtre clownesque Le Bibliothécaire qui sera certainement un spectacle très amusant à vivre en famille, dimanche 3 mars à 16 heures.

Enfin, une information plus personnelle, le prochain Conseil municipal a lieu le 26 mars prochain et le 26 mars, il se trouve que je fête mes 60 ans. Compte tenu du budget à vous présenter... non des comptes à vous présenter pardon et toutes les commissions qui doivent se dérouler dans le cadre légal, nous n'avons pas trouvé d'autre date que ce 26 mars.

Alors je me suis dit, puisque je suis avec vous, autant faire la fête ensemble. Et je vous inviterais à un repas à l'issue du Conseil municipal que nous tenterons de faire léger. Le message aussi. Merci Monsieur le Président.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Alors moi j'ai deux communications à vous faire. Une en réponse à une question posée concernant les subventions TPG.

Donc les subventions TPG vont commencer au mois de mars. Une subvention de Fr. 50.00 sera octroyée à toutes les tranches d'âge jusqu'à l'épuisement du quota. Et donc ça va faire environ 2'000 subventions par rapport à 712 l'année précédente.

Et puis une deuxième information mais certainement que vous avez remarqué, donc voilà j'ai le plaisir de vous informer qu'il y a eu un certain nombre de plantations d'arbres dans nos parcs, aussi au jardin Robinson, le parc à chiens du 150^{ème} et le parc des Racettes. Voilà, merci.

Mme la Maire : Je me permets juste de compléter. Bandol ça a lieu du 30 mai au 2 juin.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (S) : S'il n'y en a pas, je vous... ah Monsieur PASCHE vous avez la parole.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Juste une question technique, j'ai reçu un classeur rapport à signer. Je regarde dans l'onglet qui me concerne, il n'y a rien. Il y a en fait que deux rapports. Alors je ne sais pas trop quoi faire... Il faudrait mon rapport pour que je puisse signer. Il y en a que deux qui sont déjà signés sur toute la liste.

Le Président (S) : Alors peut-être qu'on peut régler ces détails à la pause, ces détails techniques. Est-ce qu'il y a d'autres questions qui concernent l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, on peut passer à la suite.

6) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1691) - Bâtiment Hermès-Brillard - Rénovation - Crédit de réalisation de Fr. 900'000.00 (projet de délibération 2418) Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER

Le Président (S) : Je lance le débat. Madame BRAUNSCHWEIGER, vous avez la parole.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc comme vous savez, j'ai assisté à cette commission puisque j'ai fait le rapport. Je tiens à dire que toutes nos questions ont obtenu des réponses pendant cette commission, notamment sur la relative cherté de certains équipements, notamment les échafaudages qui ont bien été expliqués en commission par les membres de l'administration, également des explications sur la sécurité du chantier, une visite aussi exhaustive du bâtiment.

Et on avait aussi des questions par rapport au patrimoine et puis les mesures à prendre du fait que c'est un bâtiment qui est classé ou identifié comme intéressant à l'inventaire. Et du coup, c'est avec grande satisfaction qu'on a eu toutes ces réponses.

Et donc, je vous encourage vivement au nom du groupe Socialiste, d'adopter cette délibération sur le siège. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame BRAUNSCHWEIGER. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc pouvoir passer au vote.

Je vais donc demander à Monsieur le 1^{er} secrétaire de faire la lecture du projet de délibération. Monsieur AMBORD, vous avez la parole. Je vous demande juste un instant qu'on puisse régler ce problème technique. [Lecture]. Merci. Le vote est donc lancé. Alors c'était chez Monsieur SANTARELLI qu'il y a eu un souci ? Donc je vous propose... vous votez oui ?

Le projet de délibération 2418 est accepté par 24 oui, 0 non et 0 abstention (25 votants).

Délibération 2418 dont la teneur est la suivante :

« Vu la nécessité de mettre en conformité les crochets de sécurité et l'installation contre la foudre

Vu l'état d'usure de la couverture de toit

Vu l'insuffisance d'isolation thermique des combles

Vu le cintrage de la flèche du clocher, ainsi que l'état d'usure des berceaux et avant-toit

Vu la vétusté des locaux intérieurs

Vu l'état noirci de la façade

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31

Vu l'exposé des motifs

Vu le rapport de la Commission des bâtiments du 01.02.2024 (BAT-1691)

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 24 oui sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. D'ouvrir un crédit de Fr. 900'000.00 pour la restauration et la mise en sécurité de la couverture de toit du bâtiment Hermès-Braillard ;*

2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *D'amortir la dépense de Fr. 900'000.00 au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 900'000.00 afin de permettre cet investissement. »*

* * *

Le Président (S) : Monsieur SANTARELLI, votre carte elle... je ne peux pas non plus vous donner la parole. Donc... Cette fois je peux vous donner la parole parce que j'étais toujours sur le vote. Et essayez donc de... on verra au prochain vote s'il y a toujours un souci, mais s'il y a toujours un souci, je vous propose de m'indiquer à chaque fois quelle est votre position, comme ça, on peut vous intégrer aux résultats du vote.

**7) Rapport de la Commission urbanisme (URB-1692) - Voie-verte Bernex-Bâtie (VVBB) - Crédit d'étude de Fr. 1'245'000.00 (projet de délibération 2416)
Rapporteuse : Madame Zora MASE**

Le Président (S) : J'ouvre les débats. Madame MASE, vous avez la parole.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai rien à ajouter de particulier à mon rapport. Merci.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Nous aimerions remercier les services et le Conseil administratif pour ce projet qu'on va voter sur le siège.

En effet, ce projet s'inscrit dans la continuité de nos projets pour la Ville d'Onex, soit de rendre notre commune plus agréable à vivre pour ces habitants et d'encourager des pratiques écologiques qui rendent également notre commune agréable à vivre.

En mai 2023, le rapport sur le diagnostic territorial sur la santé des Onésiens a mis en exergue que le tronçon de l'avenue des Grandes-Communes était le lieu où les îlots de chaleur étaient les plus nombreux et l'endroit le plus bruyant de la commune.

Le projet de Voie-verte présenté aujourd'hui permettrait de privilégier la mobilité douce en favorisant la circulation des cyclistes et des piétons avec des routes dédiées, aménagées de manière sécurisée et continue.

Rappelons que, nous, les piétons, représentons 40% de la population se déplaçant à Genève. Il est important de nous remettre et de les remettre au centre de nos espaces publics jusqu'ici dévolu à la voiture.

Ainsi, des espaces de déplacements plus agréables seront créés grâce à cette nouvelle Voie-verte pour les habitants d'Onex, renforçant la qualité de l'air sur cette partie de la commune, la qualité de vie des habitants et leur santé physique et mentale.

Par ailleurs, ce projet de Voie-verte permettra de diminuer le trafic de transit. Ainsi, il y aura une moins bonne circulation à Onex pour se rendre dans la région champagne, ce qui sera bénéfique pour notre commune.

Afin que ce projet fasse sens sur notre commune et qu'il soit bien accueilli par les habitants et habitantes d'ici sa réalisation, nous les Verts insistons sur la nécessité de continuer à mettre à disposition de la population des moyens pour favoriser le transport modal, c'est-à-dire des incitations et des aides qui permettent aux habitants et habitantes d'Onex de petit à petit délaissier leur voiture au profit de la marche, du vélo ou encore des TPG.

Pour se faire, comme lors du dernier vote du budget, nous continuerons à soutenir les aides financières pour l'achat d'abonnement TPG ou encore de vélo par exemple. Afin de réduire la place de la voiture sur l'espace public et pour que cela aille de pair avec des moyens qu'on pourrait donner à la population, des moyens donc qui doivent être concrets afin de les encourager et les convaincre d'adopter d'autres modes de transport plus doux.

Le projet présenté permettra également de planter des arbres afin d'augmenter les espaces d'ombre et de réduire les îlots de chaleur. Cela contribuera à maintenir la biodiversité et un environnement sain pour notre population. Le but étant de végétaliser un maximum cette partie de la commune comme cela a été préconisé dans le rapport précédemment énoncé.

Enfin, les habitants et habitantes d'Onex pourront profiter avec ce projet d'espaces de convivialité grâce aux aménagements mis en place, soit des bancs et de la fraîcheur, ce qui ne manquera encore une fois pas de contribuer à leur bien-être.

Pour toutes ces raisons, nous invitons l'ensemble du Conseil municipal à voter ce projet de délibération sur le siège. Merci Monsieur le Président.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je rappelle juste à Madame VESELI qu'on a déjà eu la commission, donc on ne va pas voter sur le siège, mais on va voter le projet de délibération. Bon bref.

Donc bien que la commission ait répondu à beaucoup de nos questions, nous considérons que le choix du tracé n'est pas le meilleur. Le non-potential de conflit est bien trop élevé. D'ailleurs, on prévoit six points de conflit sur 480 mètres qu'emprunte la Voie-verte sur l'avenue des Grandes-Communes, soit un tous les 80 mètres. Ce n'est pas satisfaisant pour les cyclistes.

Un tracé bien plus au nord, bien que plus long, permettrait d'éviter ces conflits et de faire une Voie-verte bien plus roulante et plus rapide aussi. C'est ce qui fait le succès de la Voie-verte Annemasse – Eaux-Vives.

L'option nord pourrait passer aux Évaux, derrière le tennis, traverser la forêt, passer au nord des Tattes, des jardins familiaux et du CEPTA. Cependant, il nous a été expliqué, par la magistrate, que cette option n'est pas possible car trop proche de la lisière de la forêt et par manque de maîtrise foncière.

Mais je suis certain qu'une solution avec dérogation pour un tracé forestier peut être trouvée. D'ailleurs, s'il a été possible de le faire pour CADIOM, pourquoi en serait-il autrement pour une Voie-verte ?

La traversée des Évaux est également problématique. Elle scinde le parc en deux, dans un lieu où la détente devrait être la préoccupation majeure. Les parents ne devraient pas être inquiets pour la sécurité de leur enfant en allant se détendre aux Évaux et doivent eux-aussi pouvoir relâcher la tension sur la surveillance des enfants.

Il y a aussi été dit que la commune, que c'est la commune qui paie. Il faut que le tracé passe par la cité et profite aux Onésiens. Mais ne nous y trompons pas. Cet équipement est d'importance cantonale et il est majoritairement financé par le Canton, ce n'est donc pas un argument suffisant pour choisir ce tracé.

À cela s'ajoute la problématique des parkings, alors soit la suppression de 239 places de stationnement est certes remplacée par un parking appartenant à la Fondation des Parkings de 174 places, mais le solde est prévu dans la création d'un hypothétique parking privé à des conditions financière bien plus élevées. Les habitants malchanceux concernés apprécieront.

Pour ces raisons, bien que notre groupe ne soit pas opposé à une Voie-verte, mais bien à ce tracé proposé, notre groupe s'abstiendra lors du vote de ce projet de délibération. Merci.

M. VESELI (S) : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer sur le projet de la Voie-verte Bernex-Bâtie, un projet que revêt d'une importance considérable pour notre Ville et ces habitants.

Je tiens tout d'abord à exprimer mon soutien à ce projet. La Voie-verte Bernex-Bâtie représente une avancée significative vers une mobilité plus durable et respectueuse de l'environnement. Elle offre une alternative attrayante aux transports individuels motorisés tout en favorisant la santé publique et en réduisant le trafic de transit motorisé à travers Onex.

Cependant, je souhaite soulever une préoccupation concernant l'impact financier sur certains membres de notre population, en particulier l'augmentation prévue des places de parking pourrait poser problème pour ceux qui ont réellement besoin d'un accès abordable au stationnement et qui ont des moyens financiers limités.

Il est important pour nous de veiller à ce que ce projet n'exclut pas ceux qui en ont le plus besoin. Par conséquent, le groupe PS propose de voter en faveur du projet tout en appelant à une attention particulière à la question de l'accessibilité financière pour tous les membres de notre commune.

Ainsi, le groupe PS sera attentif à développer en parallèle de ce projet des dispositifs qui accompagneront les changements prévus, notamment relatifs aux places de parking. Il est important de soutenir financièrement les personnes qui souhaitent abandonner la voiture au profit d'un abonnement TPG ou d'un vélo par exemple, et qui n'en aurait pas les moyens.

Cet accompagnement doit se faire en termes financiers avec l'aide à l'achat de vélo ou d'abonnements par exemple, mais également en termes de communication et de sensibilisation à la population à travers par exemple des campagnes de promotion de l'usage du vélo, ou encore l'organisation de cours de vélo qui permettraient de rassurer les

personnes encore réticentes à se lancer par peur du danger que peut parfois représenter la route.

Nous serons attentifs à ce que personne ne soit péjoré dans ce nouveau tournant nécessaire en faveur d'une mobilité plus durable afin que l'aménagement prometteur de cette Voie-verte reste un projet qui améliore la qualité de vie de tous et toutes les habitants/ habitantes de notre commune.

En conclusion, je vous invite à soutenir ce projet ambitieux qui apportera une valeur ajoutée significative à notre population tout en contribuant à la préservation de notre environnement pour les générations futures. Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR est favorable à cette Voie-verte. C'est un projet important. C'est un bon projet, même s'il ne répond pas à toutes les attentes. Mais c'est un compromis, ce sont des compromis qu'il faut trouver.

Il répond à ces objectifs également fédéraux, cantonaux et communaux. Il prend en compte des besoins des habitants, de la cité en particulier. Et il sécurise les points de frictions entre usagers de la voirie. Il correspond également au tracé le plus adéquat possible en termes d'utilisation, de faisabilité et de coûts.

Le groupe PLR souhaitant plutôt que la sécurité de tous les usagers, piétons et cyclistes, soit assurée en toutes circonstances. Il sera en particulier attentif aux points de friction, croisements avec d'autres axes qui seront adoptés, notamment lors des projets de réalisation qui seront votés au sein de cet hémicycle. Merci de votre attention.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes également d'accord avec ce qui a été dit avec Monsieur RITTER. Nous sommes tout à fait favorables à une Voie-verte, mais nous trouvons également que le tracé n'est pas bon.

Et sachant qu'il y a 240 places sur cette route et qu'il y a déjà des pistes cyclables qui sont bien faites sur cette route, on estime que supprimer 240 places pour faire un parking souterrain pour mettre les places puis que ça soit payant, ce n'est pas une bonne solution.

Ça ferait perdre des places. Donc nous allons, nous groupe MCG, voter non à ce projet. Merci Monsieur le Président.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors je souhaiterais tout de même revenir sur certains éléments qui ont été dits dans cet hémicycle. Je tiens vraiment à vous rassurer par rapport au questionnement de la sécurité.

C'est que nous, nous sommes à un stade d'avant-projet. Et puis il y a un certain nombre de questions que vous avez évoqué, la gestion des priorités des carrefours, la gestion des vitesses, la signalétique, les revêtements, les éclairages.

Tout cela va... seront pour chaque intersection, seront bien étudiés lors de la phase projet grâce au présent crédit d'étude. Donc ça c'est un point, je comprends, de préoccupation. Je comprends que quand on regarde le tracé, on se dise ah mais mon Dieu il va y avoir tant d'accidents.

Mais dans l'étude plus précise de chaque point, on sera évidemment tout à fait attentif par rapport à ça. Donc ça, ça concerne les collisions.

Le tracé nord que vous proposez, Monsieur RITTER, donc par rapport à ce projet, donc il y a les professionnels du Canton, les professionnels des communes, des bureaux qui se sont rassemblés et qui ont estimé que c'était le meilleur tracé. Et nous leur faisons bien évidemment confiance.

Par rapport au Évaux, vous décrivez ça comme si c'était la route de Chancy qui allait diviser et que ça allait être une autoroute. Ce n'est pas du tout une autoroute ce tracé. En fait, la Voie-verte telle que nous vous la proposons, c'est une Voie-verte qui permet d'amener une certaine sécurité pour les personnes qui vont la pratiquer pendant les heures de pointe.

Mais c'est aussi une Voie-verte de loisirs. Et parallèlement à cette Voie-verte, vous avez la Voie-verte des axes forts que le Canton a l'intention de développer sur la route de Chancy. Et là c'est une autre proposition. Donc cette Voie-verte là, elle allie les deux éléments que je viens d'évoquer.

Je comprends tout à fait la préoccupation par rapport aux places de parc. Je tiens juste à rappeler, donc c'est 234 places de parking, une partie sera compensée par la Fondation des Parkings comme vous l'avez évoqué, et une partie par un parking que nous avons obtenu en plus en sous-sol du projet des Moraines-du-Rhône.

Comment est-ce que ce projet des Moraines-du-Rhône et ce parking sera évoqué ? Je suis surprise que vous ayez déjà la réponse Monsieur RITTER, moi je ne l'ai pas encore. Mais voilà, je l'apprends avec vous.

Donc pour l'instant il n'y a rien. C'est des discussions que l'on a. Donc ce que vous avancez là, on n'en a pas encore discuté. Donc vous vous avancez mais vos propos vous appartiennent.

Et puis je tiens à remercier le parti Socialiste par rapport aux propositions, les alternatives proposées. En effet, c'est tout à fait intéressant. On en a aussi discuté au sein du Conseil administratif, avec le service.

On peut aussi mettre en place Mobility, qui permettrait aux personnes d'avoir s'ils doivent... si les parkings sont trop chers, d'avoir un accès aux voitures si nécessaire. Voilà, merci.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Alors une Voie-verte qu'est-ce que c'est ? On peut lui donner des différentes descriptions. Une Voie-verte n'est pas quelque chose de vert. C'est une route à vélos, certains l'appelle autoroute à vélos. Ce n'est pas une verte prairie avec pâquerettes. C'est une route pour les vélos. Je ne vais pas dire autoroute, je vais dire route à vélos.

Alors cette route à vélos, elle va passer par où à Onex ? Elle va passer par... elle est prévue de passer par l'avenue des Grandes-Communes. Elle va frôler un cycle où il y a des centaines d'élèves, en plein centre de la cité. Ensuite, elle va passer par le Bois-de-la-Chapelle, elle va le couper en deux. Et cerise sur le gâteau, elle est prévue de traverser le parc des Évaux, scinder en deux le parc des Évaux.

C'est une route. C'est un sol bétonneux pour que les vélos, par exemple, puissent rouler. Alors ce Conseil municipal s'est prononcé à une époque à l'unanimité pour protéger le parc

des Évaux contre l'arrivée du FC Servette, et s'apprête maintenant à voter en faveur d'une route qui va traverser le parc des Évaux.

Alors ou bien on protège le parc des Évaux, ou ne le protège pas. J'ai terminé Monsieur le Président. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec Madame MASE. Je pense qu'il ne faudrait pas oublier qu'aujourd'hui les vélos ils ont évolué. Ça roule à 45km/h. Et il faudrait faire attention à ça aussi.

Vous dites que le tracé il est bon, mais le tracé il est peut-être bon pour vous parce que c'est une ligne droite qui arrange tout le monde pour traverser et puis d'aller d'un point A à un point B.

Je pense qu'il faudrait pouvoir faire attention à nos enfants, qu'ils puissent se balader tranquillement aux Évaux. Madame MASE parlait des écoles, je suis tout à fait d'accord avec elle. Donc je pense que le tracé n'est vraiment pas bon.

Et il faut prendre en considération que maintenant un vélo électrique a évolué et ça roule à 45km/h. Merci Monsieur le Président.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors je tiens à faire une petite précision concernant pas la centaine d'élèves mais les 300 élèves qui fréquentent le cycle des Grandes-Communes et le CEPTA aussi.

En fait, actuellement, il y a déjà une bande cyclable. Donc il y a la bande cyclable. Et ensuite il y a l'arrêt TPG et ensuite il y a les TPG. Donc un vélo qui vient donc effectivement à 45km/h, actuellement il traverse déjà ces enfants.

Et ce que le projet propose, c'est justement au contraire de sécuriser et les enfants, et les cyclistes. De ne plus mélanger les piétons, de ne plus mélanger les enfants qui sont des adolescents et de séparer les vélos et qu'on donne une voie à chacun d'entre eux.

Ensuite, la problématique ce n'est pas uniquement les vélos, c'est aussi les voitures qui viennent des fois à fond et les enfants qui ne regardent pas parce qu'ils vont traverser pour prendre le bus en face. Donc ça aussi ça pourrait aussi les sécuriser. Je vous remercie.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc moi j'étais aussi en commission en étant le Président de la commission. Il me semble qu'il y a des choses qui ont été explicitées en commission et visiblement les commissaires présents soit on feint de ne pas les avoir entendus, soit ils ne les ont vraiment pas entendus.

Par rapport par exemple... déjà on parle du cycle des Grandes-Communes, déjà ce n'est pas sur la commune d'Onex. Donc la commune de Lancy fera ce qu'elle veut à ce niveau-là. Donc même si nous, on venait à s'opposer sur notre bout, ça n'empêche pas la commune de Lancy de faire passer sa Voie-verte à cet endroit-là.

Par rapport à la limitation de vitesse, la commune elle a clairement dit qu'elle allait limiter la vitesse, qu'elle allait mettre des chicanes, qu'on allait réglementer à 30km/h, elle allait chercher des dispositifs pour justement éviter que des vélos aillent trop vite à ce niveau-là.

Et puis le but premier de faire passer la Voie-verte à cet endroit-là comme ça nous a été expliqué, c'est aussi pour tout ce qui est la plus-value à apporter aux résidentes et aux résidents.

On va enlever du trafic routier. On va rajouter des arbres. On va rajouter de l'espace pour les piétons. Ça va atténuer le bruit qui est une cause de maladie. Ça va aussi enlever des îlots de chaleur. Enfin c'est là comme ça qui nous ont aussi justifié ce passage à cet endroit-là.

Parce qu'en effet, si on tient compte de la Voie-verte qui est en direction d'Annemasse sur des anciennes voies de chemin de fer, c'est à peu près une autoroute. On peut aller tout droit, il y a très peu de croisements. Et ce n'est pas du tout le même projet.

Moi aussi au début j'ai cru que c'était ça, puis quand tout d'un coup j'ai vu que c'était vraiment dans les rues d'Onex, je me suis dit ah mais ce n'est pas vraiment pour les vélos. Non ce n'est pas uniquement pour les vélos. C'est aussi pour les piétons, et donc pour les résidents. Voilà, merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur STURCHIO. La parole n'étant plus demandée, je vous propose que l'on passe à la procédure de vote. Je demanderais donc à Monsieur le 1^{er} secrétaire de faire la lecture du projet de délibération. Vous avez la parole. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Voilà, il me semble qu'il n'y a plus de problème technique pour Monsieur SANTARELLI, ce qui me réjouit. Donc par 16 oui, 3 abstentions et 5 non, le projet de délibération 2416 est approuvé par ce Conseil municipal.

Le projet de délibération 2416 est accepté par 16 oui, 5 non et 3 abstentions (25 votants).

Délibération 2416 dont la teneur est la suivante :

« Vu la fiche B05 de la 1^{ère} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021

Vu le Projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4), signé par les partenaires du Grand Genève le 3 juin 2021, en particulier la mesure 34-17

Vu le Plan directeur communal, le Plan directeur des chemins pour piétons et le Plan directeur du réseau cyclable, adoptés par le Conseil municipal le 10 octobre 2023, et approuvés par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2023

Vu l'avant-projet de Voie verte Bernex-Bâtie, approuvé par le Comité de pilotage le 10 octobre 2023

Vu les coûts globaux estimés au stade de l'avant-projet de 36,6 millions (+/-20 %) pour l'ensemble de l'axe, comprenant un investissement brut pour la Commune d'Onex d'environ 12 millions, duquel il faudra déduire les subventions et participations fédérales, cantonales et intercommunales, estimées à environ 8 millions

Vu le projet de convention-cadre en cours d'élaboration entre l'Etat de Genève et les Communes de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et la Ville de Genève, les engageant dans les études de projet et la réalisation de la Voie verte Bernex-Bâtie

Vu la décision du Conseil de Fondation des Eaux du 25 avril 2023, concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage aux Communes de Confignon et d'Onex pour leurs territoires respectifs, et la répartition à parts égales entre les communes membres de la Fondation des Eaux pour le financement des études et la réalisation du projet de Voie verte au parc des Eaux

Vu que ce projet est déterminant pour la mobilité active entre Bernex et Genève (vélo, marche, etc.) et permettra de dédier un axe réservé à la mobilité douce propice aux déplacements de tous types (loisirs et fonctionnels), favorisant le report modal et réduisant ainsi le trafic de transit motorisé passant par Onex

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e) et m)

Vu le plan des investissements

Vu le rapport de la Commission urbanisme du 07.02.2024 (URB-1692)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 16 oui, 5 non et 3 abstentions sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. D'engager, en partenariat avec l'Etat de Genève et les communes concernées, l'étude de projet (phases SIA 32, 33, 41) pour la réalisation de la Voie verte Bernex-Bâtie ;*
- 2. De contractualiser avec le groupement de mandataires ViVA la réalisation des études nécessaires (phases SIA 32, 33, 41) ;*
- 3. D'engager un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), pour garantir la coordination entre les 5 communes concernées et le Canton, ainsi que pour l'élaboration des dossiers de subventionnement ;*
- 4. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'245'000.00 destiné à l'étude du projet de Voie verte Bernex-Bâtie sur le périmètre de la commune d'Onex et l'engagement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;*
- 5. De prendre acte de la participation de l'Etat de Genève à hauteur de 50 % du crédit d'étude, et de 30 % des coûts de l'AMO ;*

6. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
7. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
8. *En cas de non-réalisation du projet, de l'amortir au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon ;*
9. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 1'245'000.00, afin de financer cette étude. »*

* * *

8) Plan localisé de quartier (PLQ) N° 29796-527 - Pré-Longet 2ème étape - Aménagement du domaine public communal - Crédit de réalisation de Fr. 595'000.00 (projet de délibération 2419)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous demanderais de vous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à celle-ci ? (Silence). Non. Nous pouvons donc entrer en matière sur cet objet. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je passe la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors voilà le quartier, le futur quartier Pré-Longet avec les Moraines-du-Rhône, Onex-Centre, le Nant-Cuard, ce quartier fait partie des projets urbains qui vont contribuer à la transformation du tissu bâti de notre commune.

Donc par conséquent, il va y avoir dans les années à venir, l'image de notre Ville va évoluer et il va y avoir la réalisation d'espaces publics de qualité, ce qui est bien évidemment indispensable. Et c'est ce que nous souhaitons offrir aux habitants de notre commune, le meilleur cadre de vie possible.

Donc, il y a déjà un certain nombre d'aménagements qui ont été faits dans ce quartier. Alors quels sont ces aménagements ? Sur certains secteurs de ce périmètre, il y a une placette que vous avez peut-être déjà vue, qui se trouve à côté du bâtiment de la régie Rosset, la construction d'un éco-point et l'aménagement du chemin des Mouilles avec la Ville de Lancy.

Maintenant, quelles sont les prochaines étapes de ce quartier ? Et bien c'est... le projet de délibération concerne cette étape-là. Donc c'est l'aménagement d'un tronçon sur le vieux chemin d'Onex.

Et l'idée c'est d'améliorer l'accessibilité de ce futur quartier pour les piétons et pour les personnes à mobilité réduite en créant une traversée piétonne sur le vieux chemin d'Onex et aussi de ralentir la vitesse des voitures en mettant en place des seuils, ce qui va permettre de sécuriser la cohabitation entre les piétons et les cyclistes et les véhicules motorisés.

Et puis, la dernière chose, c'est d'adapter les pentes de la route afin d'assurer une récupération des eaux au bénéfice de la végétation, ce dont on a déjà parlé concernant les fosses de Stockholm que je vous ai déjà présenté il y a quelques mois.

Donc c'est pour cela que nous vous demandons un crédit de Fr. 595'000.00. Et en plus des travaux de génie civil que je viens d'évoquer à l'instant, il y a aussi le jardinage, l'architecte paysagiste, le géomètre et des frais de notaire et administratifs. Voilà, merci pour votre écoute.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Donc notre groupe, nous préconisons de voter sur le siège, comme c'est un projet de délibération et que c'est la première fois qu'il nous est soumis. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'ai de nouveau un petit problème technique. Voilà, je remercie donc Madame YUNUS EBENER pour ces explications. C'est un projet relativement petit mais qui fera partie plus tard avec d'autres projets qui vont venir.

Je pense qu'il est important de sécuriser les piétons qui vont traverser le vieux chemin d'Onex et d'avoir un accès pour les personnes à mobilité réduite et ainsi aussi de pouvoir récupérer l'eau de pluie sur ce tronçon.

Donc c'est un petit projet mais que nous approuvons et que nous sommes prêts à voter sur le siège.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste est tout à fait favorable à ce projet de délibération. Donc nous le voterons sur le siège. Merci bien.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. En faveur de mes préopinants, donc le groupe MCG est aussi en faveur de voter sur le siège.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors je voulais juste remercier le Conseil municipal pour sa confiance de voter directement sur le siège ce projet de délibération.

Le Président (S) : Merci Madame YUNUS EBENER. La parole n'étant plus demandée, je vous propose que l'on passe à la procédure de vote. Je demanderais donc à Monsieur le 1^{er} secrétaire de faire la lecture du projet de délibération. Vous avez la parole. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 23 oui et 1 abstention, le projet de délibération 2419 est accepté.

Le projet de délibération 2419 est accepté par 23 oui et 1 abstention (25 votants).

Délibération 2419 dont la teneur est la suivante :

« Vu la volonté de la Ville d'Onex d'offrir à ses habitantes et habitants un cadre de vie de qualité, marqué par des espaces compatibles avec les nouveaux besoins et usages de la population, accessibles et confortables

Vu la délibération 1811A du 11 décembre 2007 approuvant le PLQ 29473-527-543, situé le long de la route de Chancy, entre le chemin du Pré-Longet, le Vieux-Chemin-d'Onex et le chemin des Mouilles

Vu le cahier des charges pour l'aménagement des espaces extérieurs de mars 2008, qui précise et complète les dispositions du règlement du PLQ 29473-527-543

Vu le PLQ 29473-527-543 adopté par le Conseil d'Etat le 29 octobre 2008

Vu les réserves exprimées dans la délibération 2005A du 13 novembre 2012 préavisant défavorablement le projet de PLQ 29796-527, situé entre la route de Chancy et le chemin du Pré-Longet

Vu la résolution 177 du 10 septembre 2013 recommandant au Conseil administratif de ne pas faire recours au PLQ 29796-527

Vu le PLQ 29796-527 adopté par le Conseil d'Etat le 26 février 2014

Vu la délibération 2097A du 9 décembre 2014 ouvrant un crédit de Fr. 69'500.00 destiné à l'étude de l'aménagement du domaine public communal en lien avec la réalisation du PLQ 29473-527-543 pour les phases d'avant-projet, de projet et d'autorisation de construire

Vu la délibération 2143A du 2 février 2016 ouvrant un crédit de Fr. 1'525'100.00 destiné à la réalisation partielle (phases 1E, 2HJ et 3C) de l'aménagement du domaine public communal en lien avec la réalisation du PLQ 29473-527-543

Vu la délibération 2238 du 11 septembre 2018 ouvrant un crédit de Fr. 85'000.00 destiné à l'étude de l'aménagement du domaine public communal en lien avec la réalisation du PLQ 29796-527, pour les phases de projet, d'autorisation de construire et d'appel d'offres

Vu la décision du 25 janvier 2022 de l'Office des autorisations de construire accordant l'autorisation de construire n° DD 317'137/1-RO, déposée par le bureau pleineterre sàrl pour le compte de la Ville d'Onex, portant sur le réaménagement d'une portion du Vieux-Chemin-d'Onex

Vu la motion 394A du 21 juin 2022 demandant au Conseil administratif d'assurer l'accessibilité pour une promenade exemplaire des piétonnes et piétons

Vu la délibération 2370 du 13 septembre 2022 acceptant la cession gratuite de la parcelle N° 2575, d'une surface de 157 m², au domaine public communal conformément au PLQ 29796-527

Vu la délibération 2384 du 13 décembre 2022 ouvrant un crédit de Fr. 90'000.00 destiné à l'étude détaillée pour le réaménagement du Vieux-Chemin-d'Onex intégrant les questions de mobilité, de récupération de l'eau de pluie et de végétalisation, jusqu'à la phase d'appel d'offres

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

Par 23 oui et 1 abstention sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De réaliser l'aménagement du domaine public communal en lien avec le PLQ 29796-527 pour le secteur situé sur le Vieux-Chemin-d'Onex ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 595'000.00 destiné à ces aménagements ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. D'amortir la dépense de Fr. 595'000.00 au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025 ;*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 595'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux ;*
- 6. De demander à l'Etat de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et du Service de la mensuration officielle, en raison de son utilité publique. »*

* * *

9) Ecole de Belle-Cour et école d'Onex-Parc – Equipements cuisines scolaires – Crédit de Fr. 165'000.00 (projet de délibération 2420)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous demanderais de vous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à celle-ci ? (Silence). Si ce n'est pas le cas, on peut passer aux débats sur le fond. Le débat est donc lancé. Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors nous le groupe des Verts, nous souhaitons un renvoi en commission. Alors à aucun moment donné, je mets en cause le fait que les équipements doivent être rénovés, doivent être refaits.

Cela dit au mois de septembre, nous avons déposé une motion concernant une cuisine collective, donc c'est-à-dire refaire l'entièreté si possible de la cuisine d'Onex-Parc. Et avant

d'investir dans des équipements, nous voulons savoir où est-ce qu'en est le projet ? Et si les deux projets sont compatibles ? Et la rénovation et le remplacement des équipements. Je vous remercie. Et c'est pour tout cela qu'on demande le renvoi en commission.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi pour cette prise de parole tardive, nous avons dû faire face à une petite urgence. C'est un projet qui vous demande Fr. 165'000.00, donc ce n'est pas une somme immense, qui a été élaboré en collaboration avec l'association des cuisines scolaires.

Il n'entre absolument pas en concurrence avec la réflexion qui est menée actuellement, en ce moment, sur l'internalisation de la préparation des plats au sein de la commune, mais répond à des besoins immédiats des cuisines scolaires qui font face à une augmentation continue des enfants.

Si la réflexion sur la création d'une cuisine centralisée devait aboutir, elle prendrait plusieurs années pour être mise en œuvre. Et pendant ce temps, les cuisines scolaires ne pourraient plus travailler.

Raison pour laquelle, nous vous demandons de prendre en considération cette acquisition principalement de fours de régénération.

Un rapport du traiteur Novae, que vous avez eu à disposition, a mis en évidence les points d'amélioration qui doivent être effectués et qui sont traités par la présente délibération.

Les aménagements envisagés, d'abord dans un budget fonctionnement du Service exploitation, ont été déplacés dans les investissements compte tenu du montant important concerné lorsque l'acquisition de ces fours de régénération a été évalué. Ils concernent principalement les écoles de Belle-Cour et d'Onex-Parc et leur permettra de continuer à fonctionner le temps que la réflexion puisse être menée.

La réflexion de l'école des Bossons est quant à elle au programme de la rénovation en cours dans l'école. Donc elle n'est pas prise en considération par la présente délibération.

Je n'ai pas tellement d'hésitation à vous faire visiter, à vous faire découvrir les lieux sur lesquels les investissements sont prévus, bien au contraire. Mais en l'occurrence, exceptionnellement, je ne vois pas l'utilité de vous inviter à une commission parce que je n'aurais rien d'autre à vous dire que ce qui vous est expliqué dans cette délibération, à savoir que pour satisfaire l'augmentation des enfants dans la fréquentation des cuisines scolaires, il faut qu'on agisse, autrement l'association ne pourra plus travailler correctement.

Donc il faut qu'on agisse relativement rapidement et c'est un projet sur lequel on est depuis le mois de, sans dire de bêtises, je crois bien qu'on y est déjà depuis le mois de juin l'année passée. Il a d'abord été mis au budget de fonctionnement, finalement retiré compte tenu de l'ampleur du montant.

Et le temps passe, les cuisines scolaires ont vraiment besoin de ces fours. Et nous ne pouvons pas attendre que la réflexion sur une cuisine centralisée aboutisse pour changer ces fours. Donc je vous invite à voter sur le siège ces Fr. 165'000.00 qui vous sont demandé. Merci Mesdames et Messieurs.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG trouvait évident qu'il faut bien s'occuper de nos enfants surtout au niveau des repas. Sachant qu'il y a des familles qui sont très précaires, donc les repas des cuisines scolaires peuvent être très importants.

Donc l'équipement des cuisines scolaires est très important. D'autant plus que si ça peut améliorer la qualité des repas, c'est encore mieux. Et donc le groupe MCG votera sur le siège. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR également pense que vu l'urgence de faire les travaux avant la rentrée scolaire, il est évident qu'on doit voter sur le siège cette demande de crédit. Donc on va s'opposer au renvoi en commission et on va soutenir ce vote pour aujourd'hui.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Notre groupe a hésité en entendant la demande de renvoi en commission, mais nous allons nous aligner sur les explications de Madame la Maire et refuser le renvoi en commission pour voter le projet sur le siège.

Mme MJAKI (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste est favorable pour le renvoi en commission. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame MJAKI. L'ensemble des groupes s'étant exprimé sur le renvoi en commission. Nous allons donc lancer la procédure de vote concernant le renvoi en commission. Celle-ci est lancée. Je donnerais donc la parole à Monsieur PASQUIER.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi d'intervenir dans ce débat, ce n'est pas dans mon dicastère. Mais j'aimerais appuyer la demande de ma collègue Madame la Maire, Anne KLEINER, pourquoi ?

Parce qu'effectivement en charge du service social et santé et enfance, j'ai aussi dans le périmètre les cuisines scolaires. Et j'aimerais ici relever le travail exceptionnel que fait l'association des cuisines scolaires depuis 1966, presque 60 ans.

J'en ai fait une priorité dans ma charge de magistrat maintenant depuis le début d'année pour pouvoir avancer et améliorer les conditions de travail de cette association mais également de la qualité d'accueil des enfants de la commune dans cette courte pause qu'est celle de midi.

Il est essentiel et vous l'avez vu à l'éclairage des rapports d'audit qui ont été faits au mois de décembre l'année dernière et qui figure dans les documents qui ont été annexés à cette délibération, qu'il y a des mesures à entreprendre et des investissements à consentir.

Nous sommes en train de travailler sur une réflexion globale en ce qui concerne les cuisines scolaires. Vous avez également pris connaissance la semaine dernière de ce qui est en train de se préparer au niveau cantonal avec le plan du département de l'instruction public en ce qui concerne l'horaire continu dans les écoles primaires.

Et qu'il y aura sans aucun doute une conséquence sur l'accueil des enfants en particulier dans les cuisines scolaires. Donc je vous invite, Mesdames et Messieurs, en particulier le groupe des Verts et le groupe des Socialistes, à ne pas perdre de temps, de faire confiance à l'administration, au travail qui a été consenti dans les travaux qui sont proposés, les investissements qui sont proposés pour améliorer le matériel de ces cuisines scolaires et de voter ce soir déjà cet investissement. Je vous remercie.

Le Président (S) : Merci Madame PASQUIER. L'ensemble des groupes s'étant exprimé, il me semble, sur la demande de renvoi en commission. Que les Verts vous vous êtes déjà exprimés, donc je vous donnerais la parole Madame BEAUSOLEIL, mais merci de faire court.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président pour l'acceptation de ma prise de parole. Oui, j'entends bien les arguments mais je voulais quand même noter que ça revient très souvent sur les questions des bâtiments l'urgence.

Et que le principal argument pour nous faire ne pas retourner en commission, de ne pas aller en commission, c'est l'urgence parce que l'urgence c'est le temps. Et cet argument au bout d'un moment, moi il ne me convainc plus et au contraire, il me dérange un peu.

Et raison pour laquelle, je continuerai à voter en faveur d'une commission sur ce point-là. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je vous rappelle que le Service exploitation, depuis le début de la législature, a eu effectivement une difficulté de ressources humaines.

Et que les deux nouveaux chefs de service qui ont pris en main font face à des tas de découvertes et qu'ils y pallient le mieux possible. Mais vous avez raison, il y a certaines situations où on est un petit peu en train de se dire mince on aurait dû prendre ça en compte avant.

Et je pense vraiment que si ces fours ne sont pas... surtout je n'aurais rien à vous montrer. Que vous montrer de plus que des fours à vapeur, des fours de régénération qui sont anciens ? Qu'est-ce que vous allez apprendre de plus que cela ?

Le rapport Novae est quant à lui beaucoup plus instructif de mon point de vue. Et je vous invite à vous appuyer dessus pour donner votre décision. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Madame KLEINER. Je vais donc cette fois lancer la procédure de vote sur le renvoi en commission. Celle-ci est lancée.

Par 11 oui, 3 abstentions et 10 non, le renvoi en commission de ce crédit de Fr. 165'000.00, projet de délibération 2420 est accepté.

Le projet de délibération 2420 est renvoyé en commission par 11 oui, 10 non et 3 abstentions (24 votants).

10) Accès pour véhicules d'intervention SIS – Servitude de passage sur le domaine public communal 1765 au profit des parcelles privées 938 à 942 et 1126 – Annule et remplace la délibération 2373 du 13 septembre 2022 (projet de délibération 2401)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous demanderais de vous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à celle-ci ? (Silence). Ceci n'étant pas le cas, nous pouvons donc... étant donné qu'il n'y a pas d'oppositions, nous pouvons donc rentrer en matière.

Au niveau du débat, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Oui Mesdames et Messieurs, juste pour vous indiquer que vous aviez déjà voté sur cet objet le 13 septembre 2022 à l'unanimité.

Il s'agit d'une cession de terrain concernant un droit de passage pour les camions de pompiers. Il y a une procédure administrative auprès du Service des affaires communales qui indique qu'effectivement, on doit reformuler le projet de délibération. C'est pour cela qu'on doit revoter ce soir sur ce texte.

Le Président (S) : Merci Monsieur PASQUIER. Il me semble qu'il n'y a toujours pas de demandes de prise de parole. Nous allons pouvoir lancer la procédure de vote.

J'aimerais simplement attirer votre attention qu'étant donné la nature de l'objet sur lequel on est amené à se prononcer, c'est la majorité qualifiée qui doit faire foi et donc je peux voter. C'est l'article 72 alinéa 2 du règlement du Conseil municipal. Donc Monsieur AMBORD, si vous pouviez donner la lecture de l'objet s'il vous plaît. Merci beaucoup. [Lecture]. Merci Monsieur le 1^{er} secrétaire. Je vais donc lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 25 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de délibération 2401 est accepté par ce Conseil municipal.

Le projet de délibération 2401 est accepté par 25 oui (25 votants, le Président a voté).

Délibération 2401 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'obligation légale pour les propriétaires des immeubles 938 à 942 de la Commune d'Onex (sis 33 à 41 rue des Racettes) de garantir un accès aux véhicules d'intervention SIS

Vu les discussions menées entre la Ville d'Onex et lesdits propriétaires

Vu la nécessité de passer sur une partie du domaine public communal 1765 et de supprimer deux places de stationnement situées sur ledit domaine public pour la création de cet accès

Vu l'accord de la Ville d'Onex de constituer, au profit des parcelles privées 938 à 942 et 1126, une servitude de passage à pied et véhicules à titre exceptionnel d'une surface de

167 m² sur le domaine public communal 1765, moyennant paiement d'une redevance annuelle

Vu le projet d'acte notarié établi par Me Vincent BERNASCONI, notaire

Vu le plan de servitude établi par le bureau de géomètre HEIMBERG & CIE SA en date du 14 novembre 2023

Vu la délibération 2373 du 13 septembre 2022, acceptée par le Conseil municipal à la majorité qualifiée par 22 oui

Vu la loi sur le domaine public du 24 juin 1961, article 4 alinéa 2 lettre b (nouvelle teneur au 25 mars 2023)

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 20 alinéa 2 et 30 alinéa 1 lettre k

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité qualifiée

par 25 oui sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux (le Président vote)

- 1. D'annuler la délibération 2373 "Accès pour véhicules d'intervention SIS – Droit d'usage du domaine public communal 1765 et servitude de passage en faveur des parcelles privées 938 à 942 sur la parcelle dépendante 1126" du 13 septembre 2022 ;*
- 2. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied et véhicules à titre exceptionnel (accès pour véhicules d'intervention SIS) d'une surface de 167 m² sur le domaine public communal 1765, au profit des parcelles privées 938 à 942 et de la parcelle dépendante 1126 de la Commune d'Onex, selon le plan de servitude établi le 14 novembre 2023 par M. Pierre-Yves HEIMBERG, géomètre officiel et le projet d'acte notarié établi par Me Vincent BERNASCONI, notaire, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de Fr. 1'200.00 en faveur de la Ville d'Onex ;*
- 3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires ;*
- 4. De demander au département compétent d'approuver la constitution de la servitude visée sous chiffre 2, conformément à l'article 4 alinéa 2 lettre b LDPu. »*

* * *

11) Piscine municipale d'Onex-Parc - Rénovation des infrastructures - Crédit de faisabilité de Fr. 75'000.00 (projet de délibération 2421)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous demanderais de vous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à celle-ci ? (Silence). Non. Nous pouvons donc valablement entrer en matière. Le débat est ouvert. Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit cette fois d'un montant de Fr. 75'000.00 qui vous est demandé pour mener une étude de faisabilité sur la réfection de la piscine.

Etude que nous vous présenterons volontiers lorsqu'elle aura été effectuée. Nous avons besoin... il y a une pré-étude qui a déjà été faite par le Service exploitation pour mesurer les difficultés liées au vieillissement simplement de la piscine.

Et nous avons besoin maintenant de mandater des spécialistes pour s'assurer que le projet de rénovation est correct. C'est ce à quoi vont servir ces Fr. 75'000.00. Je vous propose de faire cette étude et de vous la présenter lorsqu'elle aura été réalisée avant d'entreprendre ou non des travaux.

Donc je vous invite à voter sur le siège ces Fr. 75'000.00. Merci Mesdames et Messieurs.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors je vais être honnête. On a un problème avec ce projet de délibération. On est tous plus ou moins d'accord dans mon groupe. On a de la peine avec le fait de voter un crédit de faisabilité alors qu'il y a déjà eu un pré-étude et qu'on a validé plusieurs années d'affilée des postes pour le Service exploitation.

On ne comprend pas pourquoi leur travail doit être vérifié par un externe. Avant même de faire un crédit d'étude, à ce moment-là, ces employés... enfin le travail est fait à double quoi. Autant passer directement chez un mandataire extérieur.

Donc on aimerait bien que vous nous expliquiez pourquoi c'est un projet de faisabilité. Et que vous nous expliquiez aussi s'il vous plaît comment est saucissonné le projet ? C'est-à-dire combien a déjà été dépensé grosso modo bien sûr pour la pré-étude. Est-ce qu'il y aura un crédit d'étude à voter après avant le crédit de réalisation ? Quel est ce nouveau terme crédit de faisabilité qu'on voit depuis ce mandat, cette législature ? Mais ce n'est pas quelque chose qu'on votait avant.

Voilà, des explications sur ce genre de chose. Et évidemment on est pour rénover la piscine. On pense qu'elle a besoin d'être rénovée. Et au-delà de l'avis politique, il faut qu'elle soit rénovée pour des questions de sécurité.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. En fait, l'étude a été effectuée à l'interne pour éviter de confier à l'externe la première analyse sur, en particulier, l'état de la tuyauterie.

Nous avons eu des inondations récurrentes au restaurant de la piscine, ce qui a commencé à nous alerter. Ça fait déjà un certain temps. Nous avons constaté qu'il y avait des fuites au sein des vestiaires dans différents locaux. Et le service a fait l'étude préliminaire nécessaire.

Mais à ce stade, il n'a pas les compétences d'un spécialiste en piscine, ni les spécialistes en ventilation, ni même en ingénierie civile pour les piscines qui sont des professions très spécifiques.

Et maintenant, il souhaiterait pouvoir confier à ces spécialistes la suite de l'analyse, d'où le crédit de faisabilité. À la suite de ce crédit de faisabilité, il y aura un crédit de réalisation. C'est-à-dire qu'on ne passera pas par une étape supplémentaire, mais on passera directement à la rénovation de la piscine puisqu'on aura tout en main pour entreprendre ces travaux et pour lancer les AIMP nécessaires pour obtenir les mandataires qui referont cette piscine.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Nous allons également voter sur le siège. Mais j'avais quand même une question. Est-ce que ça va porter atteinte au restaurant ? Car sans jeu de mot, ça ne serait pas idéal. Merci Monsieur le Président.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. On remercie le CA et ainsi que l'administration pour ce projet d'étude de faisabilité pour rénover la piscine et pour les explications précédentes de Madame KLEINER.

Comme discuté lors de la précédente Commission des bâtiments, ces travaux sont nécessaires étant donné la vétusté des infrastructures et l'utilisation quotidienne qui est faite par les habitants d'Onex notamment et des communes avoisinantes.

C'est une chance qu'on a d'avoir dans notre commune une piscine municipale, un endroit de détente, de sport, de loisirs et de rencontre à disposition aussi de nos élèves dans les écoles.

Donc on est ravis que cette rénovation soit entreprise et on la soutiendra sur le siège. Cependant, et c'est la condition de notre soutien, on aimerait vraiment que cette piscine reste le plus longtemps possible efficiente malgré, par exemple, l'augmentation des coûts de l'électricité.

Et on souhaite que dans ce projet de faisabilité, d'étude de faisabilité, soit particulièrement pris en compte les aspects écologiques innovants, par exemple étudier la possibilité d'installer des panneaux solaires, un système de récupération de chaleur sur les eaux grises et sur les eaux de renouvellement des bassins, ou encore d'évaluer la possibilité de récupérer l'eau de pluie pour remplir nos bassins ou encore de penser à développer les parkings à vélos couverts aux alentours de la piscine. Si c'est aussi possible de prendre ça en compte.

On se réjouit de prendre connaissance de l'étude et on soutiendra un projet de rénovation qui s'inscrit dans les enjeux actuels, à savoir offrir un équipement public à tout le monde de qualité et qui soit évidemment adapté aux enjeux écologiques actuels et futurs. Merci beaucoup.

Mme ZARLASHT (S) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais dire que nous le parti Socialiste est effectivement favorable à cette étude de rénovation qui concerne en fait les travaux de rénovation des infrastructures de la piscine municipale d'Onex. Donc le groupe Socialiste le votera sur le siège. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. C'est pour répondre à la question de Monsieur AMBORD. Effectivement, l'état des conduits dans le restaurant aujourd'hui menace de son fonctionnement. Et nous devons prendre en compte cet aspect-là dans le cadre de cette étude et tirer les conclusions qui s'imposent, que je ne connais pas encore.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Étant donné ma prise de parole, est-ce que Madame KLEINER peut nous assurer que ces demandes, donc sur une piscine efficiente qui prenne en compte les innovations concernant les aspects écologiques sera pris en compte dans cette étude de faisabilité ? Est-ce que notre demande a été entendue ? Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Oui je les ai bien notées. Excusez-moi de ne pas l'avoir confirmé. Nous allons faire en sorte de prendre en considération le mieux possible ces aspects-là. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame KLEINER. La parole n'étant plus demandée, je vous propose donc de lire l'intitulé de la délibération par l'entremise de Monsieur AMBORD. Vous avez la parole. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée. Monsieur SANTARELLI est-ce que vous êtes d'accord de me dire si vous votez oui ou non ? Très bien.

Donc par 24 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de délibération 2421 est accepté.

Le projet de délibération 2421 est accepté par 24 oui (25 votants).

Délibération 2421 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'état de vétusté des infrastructures

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection

Vu l'audit du bâtiment par le programme Stratus

Vu le bilan énergétique de ce dernier ;

Vu la volonté communale de soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier onésien ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m et 31

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

Par 24 oui sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

5. De procéder à une étude de faisabilité pour les travaux de rénovation des infrastructures de la piscine municipale d'Onex-Parc ;
6. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 75'000.00 pour cette étude de faisabilité ;
7. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
8. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
9. En cas de non-réalisation du projet ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon ;
10. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 75'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude.»

* * *

Je vous propose donc de faire une pause. Il est 20 heures 12 et nous reprendrons à 20 heures 35.

PAUSE 20 HEURES 12

REPRISE 20 HEURES 39

12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/405 du 20 juin 2023 « Espace d'accueil pour enfants non-scolarisés dans le lieu des cours d'intégration »

Le Président (S) : Je donne la parole à Madame SCHMIDT-MESSINA.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais remercier le Conseil administratif et les employés communaux pour leur travail qu'ils ont effectué pour la réponse.

Mais j'avais quand même une question. C'est de savoir comment ils ont sondé... en fait comment ils ont sondé ? Est-ce avec toute la population pour avoir cette réponse ? Ou éventuellement c'est les participants des cours ? Est-ce que vous avez compris ma question ou je dois recommencer autrement ?

Mme la Maire : *(erreur d'enregistrement)*

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. En fait nous, c'était un peu plus large, c'était de sonder parce qu'en fait, ceux qui sont participants, c'est qu'ils ont déjà trouvé une solution pour s'organiser pour leurs enfants.

Mais en fait, comme c'était plus large dans le sens, peut-être ceux qui en ont besoin mais ne peuvent pas s'inscrire parce qu'ils ont des enfants en bas-âge et qu'ils ne savent pas à qui les donner. En fait c'était plutôt cette population-là qu'on... qu'en fait cette motion elle était.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Excusez-nous on ne va pas faire éterniser le dialogue. Mais en fait, nous sommes tout à fait conscients qu'il y aurait des demandes, ça fait aussi partie de la réponse à la motion.

Ça veut dire qu'effectivement si on crée... si la prestation était créée, très probablement il va y avoir des gens qui vont en user. Donc l'enquête c'était de vérifier déjà auprès de ceux qui ont besoin, enfin qui utilisent... qui prennent des cours de français, quel est leur intérêt ?

Là on a vu qu'immédiatement, ils en n'ont... ils n'ont pas eu l'air... enfin ils ont effectivement trouvé la solution. Mais nous sommes convaincus que s'il y avait la prestation, c'est une prestation qui serait utilisée.

Simplement la mettre en place, comme expliqué, lorsqu'une entité telle que la Ville d'Onex met en place avec toutes les exigences autour de la garde des enfants, donc si on la mettait en place, ce ne serait pas envisageable.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc moi la deuxième question, ça serait est-ce que c'est possible pour l'année prochaine quand il y aura les inscriptions, de l'ouvrir un peu plus large ?

C'est-à-dire simplement de voir quels parents ne peuvent pas s'inscrire à ces cours parce qu'ils ont des enfants en bas-âges et qu'ils ne savent pas où les mettre, quoi. C'est pour ça que cette garderie elle serait utile pour ça.

Parce que je sais que dans d'autres communes, ça existe ces garderies comme ça, gérées par des bénévoles qui sont ou professionnels, ou non-professionnels.

Le Président (S) : Merci Madame SCHMIDT-MESSINA. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose qu'on prenne acte de la réponse du Conseil administratif.

13) Accueil des jeunes à la Maison onésienne durant les week-ends et la période estivale (projet de motion 416)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, nous devons nous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que nous rentrions en matière ? [Silence]. Non. Alors nous pouvons donc passer aux débats. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur VESELI, vous avez la parole.

M. VESELI (S) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie d'avoir pris le temps de lire attentivement nos propositions avancées dans cette motion concernant l'accueil des jeunes à la Maison onésienne pendant les week-ends et les périodes estivales.

Nous sommes tous conscients de la situation actuelle. La Maison onésienne est fermée pendant ces périodes cruciales où nos jeunes ont le plus besoin de soutien, d'encadrement et d'activités enrichissantes.

Tout d'abord, je tiens à souligner les horaires actuels de la Maison onésienne qui ne correspondent pas aux besoins réels de nos jeunes à Onex. Ces horaires restreints les empêchent de bénéficier d'un espace sécurisé et stimulant pendant les moments où ils en ont le plus besoin.

Il convient encore d'évoquer que la Maison onésienne est donc fermée les week-ends et pendant les vacances estivales. J'ai oublié une ligne, ce n'est pas grave.

En conséquence, nos jeunes onésiens se retrouvent souvent sans alternative. Ce qui les pousse à fréquenter les maisons de quartier des communes avoisinantes, telles que la Villa Tacchini se trouvant sur la commune de Lancy. Cette dernière offre notamment un espace d'accueil le vendredi soir jusqu'à 22 heures et le samedi durant la journée.

Il est clair qu'une telle situation crée non seulement une dépendance vis-à-vis d'autres municipalités pour répondre aux besoins de nos jeunes onésiens, mais cela soulève également des questions sur le Service de l'action citoyenne de notre commune et leur possibilité de répondre aux besoins de notre jeune population.

Il est de notre responsabilité de veiller à ce que nos jeunes aient accès à des espaces sécurisés et adaptés à leurs besoins à Onex. Cela nécessite une réflexion sur la révision des horaires d'ouverture de la Maison onésienne et une évaluation approfondie des activités proposées pendant ces périodes et du personnel engagé pour accueillir les jeunes d'Onex.

De plus, nous devons nous interroger sur les raisons pour lesquelles nos jeunes se tournent vers les maisons de quartier des communes voisines. Est-ce simplement une question de choix d'activités plus diversifiées ?

En agissant maintenant pour répondre à ces défis, nous pouvons non seulement améliorer la qualité de vie de notre jeunesse mais également renforcer le tissu social de notre communauté.

En travaillant ensemble, nous pouvons créer un environnement où chaque jeune se sent soutenu, valorisé et pleinement intégré dans la vie de notre commune. Je vous invite donc à voter oui sur le siège à cette motion. Je vous remercie.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi j'étais dans mes pensées. Selon nous, l'idée de mélanger les jeunes de 12 à 17 ans, n'est pas bonne car ils n'ont en général pas envie d'être avec des adultes, ni des familles. Ils ont besoin de sortir des structures trop cadrées.

Une solution pourrait être, comme certaines communes le font, de proposer des locaux en gestion accompagnée. Dans la plupart des cas, un local est octroyé à une existence de projet. Mais ce n'est pas systématique.

Ce dispositif permet aux jeunes de réaliser certains de leurs projets en bénéficiant d'un local, tout en étant cadré par des professionnels. Ces locaux pourraient être dans les sous-sols des écoles, par exemple, afin de limiter les nuisances du voisinage.

L'accès au local est limité dans le temps et est déterminé en fonction de l'évolution du projet et de l'âge des participants. Les jeunes disposent d'un local dans la limite convenue et sont en contact régulier avec les travailleurs sociaux hors murs, soit en fonction de leur sollicitation, soit au gré des visites spontanées de ceux-ci.

Ainsi on les responsabilise et le but premier de cette motion est atteint. Pour ces raisons, nous proposons d'amender cette motion comme suit :

« Garder le point 1, supprimer les points 2, 3, 4, 5 et 6, et rajouter en point 2, de mettre à disposition plusieurs locaux en gestion accompagnée, et en point 3, de donner le mandat au BUPP et à la FASe afin d'avoir un accompagnement et aussi un contrôle aux activités définies par ce contrat »

Merci.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Du coup je dois me prononcer sur l'amendement c'est ça ?

Le Président (S) : Vous pouvez vous prononcer sur le contenu général de la motion et puis également sur les amendements, dire ce que vous en pensez. Mais vous pouvez aussi tout à fait choisir d'argumenter sur la motion elle-même.

Mme VESELI (Ve) : D'accord, je vais quand même parler de la motion elle-même et puis je reviendrais sur l'argumentaire de Monsieur RITTER et sur les amendements. Merci pour la parole.

Cette motion intervient dans la continuité de la motion de novembre 2021 ayant eu pour objet d'augmenter les travailleurs sociaux hors murs sur la commune d'Onex, ce qui a été un succès tant pour les jeunes d'Onex, que pour le Service de l'action citoyenne.

Il semble à présent opportun de se pencher sur les horaires d'ouverture des lieux d'accueil pour les jeunes à Onex. Ces horaires ne semblent pas en conformité avec le temps libre des jeunes de notre commune, les poussant à fréquenter des lieux d'animation des communes avoisinantes ou à errer dans les espaces publics tard le soir comme bon nombre d'entre vous l'ont soulevé à certaines occasions.

Cette motion est l'occasion pour le Conseil administratif de se pencher sur une question épineuse revenue à plusieurs reprises, tant au niveau de la population onésienne qu'au sein

des élus, et de mettre en œuvre des solutions afin de mieux accueillir nos jeunes sur la commune avec des espaces appropriés à leurs besoins et durant leur temps libre.

Il conviendrait également de se pencher sur l'opportunité d'engager des moniteurs et des assistants sociaux éducatifs plutôt que des éducateurs sur la commune d'Onex. En effet, actuellement le Service de l'action citoyenne n'emploie que des éducateurs. Il n'y a aucun moniteur ou d'assistants sociaux éducatifs employés au sein du service pour l'accueil des jeunes.

Or engager un personnel qualifié dans le travail social avec des salaires moins élevés et des responsabilités quasi similaires, notamment pour les assistants sociaux éducatifs, mixer ce personnel avec les éducateurs actuellement en place, permettrait une plus grande flexibilité dans les horaires des lieux d'accueil onésiens et des moindres coûts pour la commune, ce qui serait un point positif jusque-là non exploité.

C'est pourquoi il convient de voter ce projet de motion sur le siège, ce que les Verts vont bien évidemment faire. S'agissant de la proposition de Monsieur RITTER, moi je ne suis pas contre l'amendement effectué.

Par contre, celui où on rajoute de mettre à disposition des espaces autogérés pour les jeunes, il me semble que c'est ça, mais par contre sans supprimer les autres alinéas... je parle en terme juridique... les autres alinéas de la motion. Donc voilà.

Et je pense simplement que ce n'est pas du tout des solutions qui s'excluent, au contraire, pour moi il faut amener une vraie réflexion par rapport aux horaires d'ouverture sur la commune notamment concernant l'Upados, etc. tout en combinant ça avec ces espaces qu'il faut mettre à disposition des jeunes, ces espaces autogérés.

Il y en a sur la commune d'Onex, ça tend à se développer parce que je sais qu'il y a des élus qui tendent dans ce sens-là. Moi je ne m'y connais pas vraiment mais voilà. Donc tout ça pour dire que l'amendement sollicitant davantage de lieux autogérés par les jeunes me convient, pas la suppression des autres alinéas. Voilà, je vous remercie.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR est convaincu de la nécessité d'offrir aux jeunes des espaces de rencontre et de loisirs. Il considère toutefois que ce genre de prestations doit se penser à l'échelle intercommunale.

Il n'est pas nécessaire que chaque commune développe à son échelle les prestations identiques aux autres. Les motionnaires relèvent que la Villa Tacchini est bien fréquentée par les jeunes onésiens. Elle répond donc à leurs besoins grâce à la qualité et la diversité de son offre. Elle permet ainsi à des jeunes provenant de différentes communes de se rencontrer, ce qui est aussi particulièrement positif.

De manière générale, nous relevons la vaste offre cantonale pour permettre aux jeunes de se retrouver ou d'exercer des activités sportives, culturelles ou de loisirs. Maisons de quartier, centres de loisirs avec animations socioculturelles, installations sportives en pratique libre, locaux en gestion accompagnée, les possibilités sont nombreuses. Il en va de même des camps durant les vacances.

Il est ainsi nécessaire d'utiliser déjà au maximum l'existant. Il peut être par contre utile de renforcer la communication auprès des jeunes pour leur faire connaître l'offre actuelle.

Pour ces motifs, nous rejetons cette motion mais apportons notre soutien à l'amendement tel que proposé par Monsieur RITTER.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Vu la proposition du parti des motionnaires, enfin je parle des Verts, les Socialistes je n'en sais rien, je propose qu'on rajoute simplement ces deux points à la fin de la motion et puis qu'on vote cette motion telle quelle, en ajoutant ces deux points.

On verra la réponse du Conseil administratif à ce moment-là puis on prendra une décision un peu plus tard. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Donc Monsieur RITTER vous retirez le 1^{er} amendement et en formuler un nouvel si j'ai bien compris votre prise de parole ?

M. RITTER (EVL) : Oui on peut simplement biffer une phrase, c'est de supprimer les points 2, 3, 4, 5 et 6. Et puis laisser l'autre et puis décaler le 2 et 3 en 7 et 8.

Le Président (S) : Afin que ça soit un peu plus clair pour moi, est-ce que vous pourriez juste me l'amener par écrit s'il vous plaît. Merci beaucoup. Et puis en attendant on va continuer le débat. Donc Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Alors je ne suis pas tout à fait d'accord en disant qu'il ne faut pas mélanger les jeunes entre 12 et 17 ans. 12 ans, c'est le début de la puberté, de l'adolescence, en priorité pour les filles.

Donc je pense que mélanger c'est très bien, surtout quand il y a des soucis ou que les jeunes ne puissent pas parler à leurs parents parce que pour x raisons. Donc je pense que la mixité par rapport à ça est très positive et très évolutive que ce soit pour le travail, pour la vie de tous les jours.

C'est toujours bien de se pencher un peu sur nos aînés pour voir quelles expériences ils ont vécues dans leur jeunesse pour pouvoir peut-être ne pas faire les mêmes erreurs. Et dans le cadre de la Maison de quartier, c'est un lieu très convivial où moi j'y vais régulièrement.

Et je pense que c'est une bonne chose. Nous allons nous groupe MCG voter ça sur le siège. Merci Monsieur le Président.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Juste pour répondre à Madame LANCE PASQUIER, la Villa Tacchini ça appartient à la Ville de Lancy, pas à la Ville d'Onex. Nous on s'occupe des jeunes d'Onex.

Je pense que les structures en place, moi je ne les critique pas, heureusement qu'elles sont là, il y a des offres, etc. C'est plus l'idée de repenser les horaires d'ouverture pour justement s'adapter un petit peu aux besoins des jeunes d'Onex, dont on a la charge et pas se dire ok ils peuvent aller à la Villa Tacchini. Ce n'est pas ça l'idée.

Et puis sans remettre totalement en cause les offres qu'il y a et pas de manière forcément critique, c'est plus de repenser l'ouverture de ces lieux d'accueil. Et puis, deuxièmement, je ne sais plus... voilà c'est à peu près ça. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame VESELI. S'il n'y a plus de prises de parole, je vais soumettre au vote la proposition d'amendement de Monsieur RITTER que je vais demander à Monsieur le 1^{er} secrétaire de faire la lecture s'il vous plaît. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Voilà donc l'amendement : l'ajout deux alinéas à la motion. S'il n'y a plus de demandes de prise de parole, je vais lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 21 oui, 0 abstention et 3 non, l'amendement de Monsieur RITTER est accepté.

L'amendement du projet de motion 416 est accepté par 21 oui, 3 non (25 votants).

Le Président (S) : Je vous propose donc de passer à la votation de la motion en général et amendée. Donc je vais demander à Monsieur le 1^{er} secrétaire d'en donner la lecture. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc soumettre cette motion 416 amendée à votre approbation ou non. La procédure est lancée.

Par 20 oui, 1 abstention et 3 non, la motion 416 est acceptée.

Le projet de motion 416A est accepté par 20 oui, 3 non et 1 abstention (25 votants).

Motion 416A dont la teneur est la suivante :

« Vu

- *La fermeture de la Maison onésienne durant les week-ends et les vacances scolaires estivales*
- *Le besoin d'établir des liens entre des jeunes de cultures, d'horizons et d'âges différents*
- *Les besoins d'accompagnement éducatif, de prévention, de création du lien avec les institutions et du suivi des jeunes d'Onex durant ces périodes*
- *La présence accrue des jeunes d'Onex dans les rues et les nuisances que cela engendre*
- *L'insuffisance et l'inadaptation des lieux d'accueil pour les jeunes Onésiens (12-17 ans) durant ces périodes*
- *Le peu de solution pour la jeunesse onésienne de se retrouver autour d'activités communales durant ces périodes*
- *Le taux de fréquentation croissante des jeunes Onésiens et Onésiennes à la villa Tacchini, située sur la commune limitrophe du Petit-Lancy*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Socialistes et des Vert.e.s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

Par 20 oui, 3 non et 1 abstention sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De mener une enquête auprès de la population onésienne pour connaître les besoins d'accompagnement et d'occupation des jeunes âgés entre 12 et 17 ans pendant la période des vacances estivales et durant les week-ends ;*
- 2. Si l'analyse en démontre la nécessité, de renforcer l'accueil proposé aux jeunes onésien-ne-s durant les week-ends et la période estivale ;*
- 3. De mettre à disposition un espace ouvert aux jeunes et aux familles le dimanche ;*
- 4. De mettre en place et de répondre aux besoins de notre population à travers des activités durant les week-ends et les vacances scolaires ;*
- 5. D'étudier la possibilité d'engager des assistants sociaux éducatifs et des moniteurs pour élargir les périodes d'ouverture de la Maison onésienne ;*
- 6. De tenir compte de la présence des autres publics fréquentant la Maison onésienne en cas de mise en place d'un projet ;*
- 7. De mettre à disposition plusieurs locaux en gestion accompagnée ;*
- 8. De donner le mandat au BUPP et à la FASE afin d'avoir un accompagnement et aussi un contrôle aux activités définies par contrat. »*

* * *

**14) Création d'une commission ad hoc « Pour un espace de coworking à l'Astronex »
(projet de résolution 261)**

Le Président (S) : J'ouvre les débats. S'agissant d'un nouvel objet, je dois vous demander d'abord si vous êtes d'accord de rentrer en matière ? Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? [Silence]. Non. Alors si ce n'est pas le cas, les débats sont ouverts. Je donne la parole à Madame KLEINER.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Cette commission ad hoc est proposée pour avancer sur le projet d'espace coworking envisagé à l'Astronex.

Comme elle touche tant au social qu'aux bâtiments, qu'à l'économie, voilà promotion économique, ça nous semblait pertinent de créer une commission qui réunisse les personnes les plus motivées pour travailler ensemble sur ce sujet et déboucher sur le projet le plus en adéquation avec les vœux du Conseil municipal.

Il remet en question la rénovation de l'Astronex telle qu'envisagée par le précédent Conseil municipal parce que les nuisances que provoquerait ce projet ont quand même été questionnées tant par les services, que par le Conseil administratif actuel.

Et nous aimerions aller au bout de cette réflexion. Nous pensons que dans le cadre de la rénovation de la salle communale qui va être un lieu dédié à la culture, il serait plus opportun d'y avoir un espace avec une salle de spectacle dans cet environnement-là qu'en plein centre, en plein cœur de la cité où le bruit des personnes qui participeraient à un concert ou à un spectacle générerait des nuisances compliquées à gérer.

Voilà pourquoi nous avons envisagé de créer un espace coworking ou un espace d'activités que nous vous proposons de réfléchir ensemble dans le cadre d'une commission ad hoc. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je tenais déjà à remercier Madame KLEINER pour la présentation qu'elle nous a faite sur un projet qui donne peut-être une base de discussion sur un espace de coworking, chose qui se fait ailleurs. Et c'était intéressant.

Je pense que pour la promotion économique, depuis le temps qu'on en parle, on a les moyens avec nos moyens financiers et nos moyens techniques, c'est-à-dire la superficie que l'on a à disposition de pouvoir disposer de ce que l'on veut faire. L'espace de coworking pour la promotion économique est un bon projet.

Maintenant c'est vrai que c'est un exemple, c'est un exemple parmi tant d'autres. Et il faut discuter déjà est-ce qu'on veut un espace de coworking ? Qu'est-ce que l'on veut faire avec cet Astronex ?

Et pour ça donc en commission, on a dit bon bah il faudrait une commission ad hoc, comme on a fait une commission ad hoc pour la salle communale. Donc ça serait bien comme ça les gens intéressés, puisque ça touche divers domaines, comme l'a dit très justement Madame KLEINER, ça touche divers domaines donc il faut des gens intéressés.

Ensuite, on en a discuté un petit peu et puis on s'est dit les commissions on en a déjà beaucoup. Alors il y avait la proposition de dire qu'on prend une commission existante et puis ça serait une commission ouverte à tous pour ceux qui sont intéressés comme cette commission que l'on a faite où on a eu la présentation, il y avait d'autres personnes, il y avait le 50% de gens qui étaient intéressés mais qui ne faisaient pas partie de la commission.

Alors bon nous, on est ouvert à tout. La commission ça peut être la Commission des bâtiments, ça peut être promotion économique mais ça touche aussi les bâtiments, enfin voilà.

Moi je laisse à la sagesse du Conseil municipal de décider quelle commission ils veulent aller, s'ils veulent prendre une commission déjà existante, que je comprends dans ce sens

où on a déjà, pour une certaine commission, des dates fixées. Alors donc nous sommes déjà pas mal chargés.

Une commission ad hoc supplémentaire, bon du moment que l'on fasse des commissions, une commission pour savoir... de toute façon la commission que l'on choisira devra être une commission ouverte à tous, à toutes les personnes intéressées.

Que ce soit une commission ad hoc ou une commission existante, pour moi c'est égal. Ce qui est important c'est d'aller de l'avant avec cet Astronex. Voilà, donc je laisse après les propositions aux autres partis pour faire des propositions sur la commission qui irait le mieux.

Mais encore une fois, ça devrait être une commission élargie pour que tout le monde puisse un peu s'exprimer, parce que c'est quand même un gros projet, innovateur, et je crois qu'il faut vraiment qu'on soit tous dans le même sens pour avancer dans ce projet. Merci.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Nous, le groupe ECHO'Verts Libéraux, nous sommes favorables car officiellement l'Astronex mérite une réflexion, d'où une commission spécifique. Je vous en remercie.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Ça fait 20 ans qu'on parle de cette salle d'Astronex. Je suis arrivé au Conseil municipal en 2018, on parlait déjà de faire une salle au sous-sol pour faire une salle de fêtes.

Je vais être le plus clair possible avec vous. Je vais donner plusieurs arguments. Un des arguments c'est que ce lieu n'est pas fait pour faire la fête, c'est une caisse de résonance. Nous avons régulièrement chaque année des problèmes quand on fait Vous f(ê)tes Onex.

Et nous sommes la seule et unique commune quand Vous f(ê)tes Onex se passe où nous devons mettre les artistes à l'intérieur d'une salle alors qu'il fait très chaud. Toutes les autres communes font des tentes à l'extérieur parce que c'est bien adapté et ils peuvent s'amuser comme il se doit à la fête de la Musique.

Donc déjà pour cette raison, je pense que ce n'est vraiment pas une bonne idée et comme Madame Anne KLEINER l'a dit, il y a le projet de la salle communale qui permet de faire une salle de fêtes et ce lieu est beaucoup plus propice pour cela.

Ensuite, à titre personnel, je travaille dans un bunker depuis maintenant 26 ans. Quand il s'agit de développer des mandats, donc avec des connaissances c'est plutôt facile, les budgets sont de Fr. 1'000.00 à Fr. 3'000.00 voir plus bas et je vous garantis que c'est très compliqué pour ma part d'avoir des mandats un peu plus haut.

Pourquoi? Parce qu'avec... même si je fais un travail excellent, avec toutes les connaissances que je peux avoir, il suffit qu'une seule connaissance me recommande, et cette connaissance je ne pourrais pas l'accueillir dans mon local, parce que s'il me propose un budget de plus de Fr. 3'000.00 ou un mandat de plus de Fr. 20'000.00, ça va être très compliqué pour moi de l'accueillir dans une cave.

La personne concernée va dire mais qu'est-ce que tu m'as présenté là, c'est un rigolo. Le gars il travaille dans une cave. Donc je ne suis pas le seul à Onex dans cette situation, il y a beaucoup d'indépendants à Onex qui sont dans les mêmes situations où ils doivent voir leurs clients soit à la Coop, soit dans les bistros d'Onex pour pouvoir faire ces mandats.

Donc la priorité absolue et je remercie Madame la Maire d'avoir eu une idée géniale, parce qu'en 20 ans il n'y a personne qui a eu cette idée, de pouvoir faire du coworking. Ça permettrait à tous ces indépendants à Onex de pouvoir se retrouver dans un espace de coworking pour pouvoir avoir un espace de travail qui est important, parce que l'image et l'espace de travail est très important pour recevoir ces clients ou pour avoir des mandats beaucoup plus importants.

Alors je sais qu'en commission il a été dit que oui mais c'est des gens qui vont s'installer, qui ne vont pas payer les impôts à Onex. Mais le monde amène le monde. Donc si vous avez des entreprises qui commencent à travailler dans le tissu économique en Ville d'Onex, ça va amener d'autres entreprises.

Et ça permettra de développer des bâtiments avec des rez-de-chaussée qui permettront d'accueillir des entreprises et aller de l'avant.

Donc évidemment que nous allons soutenir ce projet de résolution. Et ce soir, vous voyez que j'ai fait un effort, j'ai mis une cravate. Donc j'espère que vous aussi vous allez faire un effort pas vestimentaire mais pour ce projet. Je vous remercie.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste partage le constat de la nécessité de transformer ou en tout cas rénover l'Astronex. À la lecture de l'exposé des motifs du projet de résolution 261, on met en exergue la localisation du bâtiment, propriété de la commune au cœur de la cité offrant des opportunités pour envoyer un signal fort afin de dynamiser l'activité économique à Onex, encourager l'innovation et proposer des lieux de travail alternatifs aux salariés qui effectuent d'importantes navettes quotidiennes.

On souligne aussi sa proximité avec la cité des métiers, la Maison onésienne, qui ouvre également d'intéressantes perspectives de synergies dans une zone en pleine évolution, notamment avec l'arrivée de la Voie-verte et la proximité du futur quartier des Moraines-du-Rhône.

Enfin, la mise en évidence d'un îlot de chaleur sur le parking de la Maison onésienne, qui génère des températures insoutenables pour les travailleurs du lieu durant les périodes de fortes chaleurs, ainsi que la possibilité d'optimiser l'accessibilité, constituent des motifs supplémentaires pour entamer une réflexion dépassant le seul bâtiment de l'Astronex, si on en avait besoin d'un argument écologique pour terminer de nous convaincre.

Pour cela, on nous propose la création d'une commission ad hoc pour un espace de coworking à Astronex. Donc coworking, c'est un espace de travail partagé en français. Pourquoi ne pas nous proposer une rénovation totale de la Maison onésienne à ce moment-là ?

Même si on s'en doute que le montant serait bien plus élevé, mais il y aurait le mérite d'une vision globale, quitte à prévoir les travaux par étapes.

Pour rappel, la Maison onésienne a été rénovée la dernière fois... n'a pas été rénovée depuis 1985. Lors du CM du 30 janvier, notre collègue Monsieur PRAT nous avait déjà fait un petit résumé de la situation mais on pourrait encore rajouter ceci.

Lors de la Commission du 24 novembre 2020 des bâtiments, l'architecte... le bureau d'architecte avait présenté une variante en mars 2020 avec un mur végétalisé. Mais on

n'en saura pas plus parce que là, Madame KLEINER, a proposé un plan B différent du projet choisi par l'ancien Conseil municipal.

Elle propose une variante sans sous-sol afin d'économiser environ 1.2 millions et de construire un premier étage accueillant un espace de coworking coûtant environ 1.2 millions soit le montant économisé en supprimant le sous-sol.

Le 30 novembre 2023, nouvelle Commission des bâtiments, point de situation, et là une idée d'un concours pour un espace de travail partagé, projet d'installer un espace de coworking étudié par l'association des Voisins. Cela permettrait la création d'un espace centralisé pour les PME afin de renforcer leur pouvoir d'agir et leurs synergies.

Conclusion de l'étude Voisins, donc c'est une association, il est faisable d'implanter un espace coworking mais avec des conditions. Et là, ils énumèrent différentes conditions, espace de 928 m², des bureaux, des espaces fixes et nomades, espaces d'accueil et détente.

La délibération actuelle porte sur une surface inférieure à celle projetée. Il faudrait donc revenir au Conseil municipal si on souhaite continuer ce projet de coworking. De plus, l'idée de l'architecte est assez décevante. Ce qui ne permet pas de l'utiliser, surface du coworking notamment pas assez grande pour le cahier des charges pour être exploité selon l'étude rendue par Voisins.

Encore, l'idée de l'administration est de lancer un concours qui prend en compte l'Astronex, l'espace de parking bitumé qui est un îlot de chaleur avéré, afin de travailler cet espace, de l'ouvrir à la population en termes d'accessibilité et de le rendre perméable pour répondre au problème de surchauffe de la Maison onésienne en conservant cet espace pour les manifestations.

Le but de l'étude n'étant pas de toucher à la Maison onésienne en tant que telle. La priorité sera sur le préau et l'Astronex. Le coût est un peu plus grand que celui prévu par le projet coworking, mais on ne sait pas le prix. L'étude des Voisins conclut que cet espace de coworking aurait du succès s'il était mis sur pied à condition d'avoir une surface plus grande que le premier projet.

Actuellement, il n'existe pas d'espace de coworking dans les alentours. Madame KLEINER souligne encore qu'il s'agit d'un projet audacieux auquel elle croit, qu'il fait écho au projet Small City avec les nouvelles façons de travailler et de créer des synergies.

Et le plus intéressant, reprenez bien, Madame KLEINER nous informe que nous avons une dette faible et donc une capacité d'emprunt importante ce qui nous permet d'affirmer que ces différents travaux sont réalistes et réalisables.

Les services ajoutent que l'étude de faisabilité permettra d'affiner également la faisabilité des différents projets. Enfin voilà pour le résumé de cette commission.

Nous sommes aujourd'hui en février 2024, bientôt 4 ans après la Commission bâtiments du 20 novembre 2020, certes il y a eu le Covid et bien d'autres raisons pourquoi on n'a pas avancé dans ce projet, ce qui est malheureux.

Toutefois, le groupe PS n'est pas favorable à cette idée de financer entièrement les travaux, l'aménagement, etc. pour plusieurs millions et selon les conditions d'une entreprise qui n'apporte aucune garantie, que ce soit d'emplois, de recettes fiscales ou autres, ni même

si vraiment elle viendra. Mais qui ne laissera pas les habitantes et les habitants d'Onex d'utiliser son espace de manière gratuite.

Alors que l'idée initiale était de soutenir les plus de 50 ans face au chômage, c'était les propos de Madame KLEINER lors de la commission du 24 novembre 2020, assurément cette dernière proposition n'est plus dans une vision aussi louable.

A-t-on besoin d'une société privée pour gérer un espace comme celui proposé alors qu'il y a la Maison onésienne et sa réception, donc du personnel communal déjà sur place ? On pourrait peut-être imaginer un espace avec du mobilier, du matériel et des équipements à propriété de la commune.

Cela permettrait aussi d'avoir le contrôle sur les tarifs et tout le reste. Et surtout ainsi avoir un bâtiment le plus polyvalent possible puisqu'on en disposerait comme bon nous semble.

C'est pour cela, vous l'aurez compris, que nous ne sommes pas favorables à cette commission ad hoc pour un espace coworking. Mais nous travaillerons volontiers lors des commissions sectorielles, et surtout celle du bâtiment, afin que l'Astronex puisse être rénové et répondre à un besoin avéré des Onésiennes et des Onésiens. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Donc si je comprends bien le groupe Socialiste au fait vous présentez rien de nouveau ? On repart dans une boucle temporelle depuis 20 ans et pour une fois qu'on a une bonne idée...

Je vais être clair. Un espace de fête là-bas, ce n'est pas adapté. Il y a déjà le COPIL qui est là-bas. Il y a déjà des échanges qui se font là-bas au COPIL avec des nouveaux projets qui se créent, qui permettent de générer des connaissances de travail et puis du travail.

Donc ces nouveaux projets qui se développent à l'intérieur du COPIL, la Maison onésienne est juste à côté. Donc si en plus de ça, on a un espace de coworking où les jeunes qui développent leur projet pour Onex, ils se retrouvent dans un espace coworking pour accueillir leurs clients ou pour discuter, vous pensez vraiment que ça ne va pas amener du travail ? Le travail amène le travail. Le monde amène le monde. Donc à un moment donné, je ne comprends pas votre raisonnement. Donc donnez-nous une proposition qui est un peu mieux que ce qui a été fait depuis 20 ans, où on tourne en rond depuis 20 ans.

Là, on a enfin la chance d'avoir quelque chose d'intelligent et de toute façon on aura une salle, on va l'avoir la salle de fêtes. Mais le lieu là-bas n'est pas approprié. Je m'excuse je ne vois pas beaucoup de gens de ce Conseil municipal qui sont à Vous f(êtes) Onex et qui voient vraiment comment ça se passe là-bas.

Moi j'y suis pratiquement tous les jours. Donc à un moment donné, il faut remettre l'église au milieu du village et se concentrer sur le travail. Parce que Dieu sait si à Onex ça manque de travail. Il y a beaucoup de jeunes qui sont à l'Hospice général, il y en a qui ne pensent plus à rien, qui se laissent vivre.

Mais si on leur donne une étincelle d'énergie avec du travail et bien le travail c'est la dignité humaine. On se lève le matin, on a envie d'aller travailler. On est content. On a réalisé un projet au COPIL, on est content de le faire.

Donc à un moment donné, il faut se remettre en question. Je ne comprends pas que le groupe Socialiste, là je suis désolé de vous dire. Merci Monsieur le Président.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie Monsieur AMBORD pour sa première prise de parole qui était très intéressante. Par rapport à la position des Socialistes pour voter, j'aimerais juste comprendre.

Donc est-ce que finalement vous refusez le renvoi en commission ad hoc parce que vous êtes contre un coworking, un espace de coworking ? Ou c'est parce que vous êtes contre la proposition qui a été faite d'un espace de coworking avec des conditions qui nous ont été présentées du style la gratuité de la location pour l'acteur privé qui générerait le coworking ?

C'est juste pour comprendre. Est-ce que c'est une position contre le coworking ? Ou alors est-ce que c'est une position contre le coworking proposé tel qu'il est et que vous êtes quand même favorables à discuter de ça mais dans une commission normale sectorielle de bâtiment ? Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc je répondrais tout de suite à Madame BEAUSOLEIL. C'est la variante numéro 2. Donc nous, c'est vraiment le fait que ce soit aux conditions d'une société privée qui nous pose problème.

Mais sinon, encore une fois, il y a lieu d'apporter une réflexion qui peut se faire dans une commission normale de bâtiment, comme l'a dit aussi votre collègue de parti. On a déjà assez de commissions comme ça. Donc ça peut être discuté en bâtiment, quitte que ce soit une commission ouverte.

Après je ne sais pas par rapport, je vais répondre à Monsieur AMBORD, je ne sais pas où il a entendu qu'on a parlé d'un lieu de fêtes. Je crois que vous avez... un lieu de fêtes. Je crois que vous avez... polyvalente ne veut pas dire de fêtes, ça peut être... ça veut dire qu'on peut l'aménager différemment, peut-être déplacer des cloisons, des choses comme ça. C'était dans ce sens-là.

J'ai aussi dit que nous étions favorables, par exemple, que ce soit plutôt géré par la commune cet espace de coworking et non d'une société privée. Donc où j'ai dit que nous étions contre du coworking ou que sais-je ?

Donc à mon avis, vous feriez mieux de bien écouter les prises de parole avant de vous emporter de manière erronée. Et du coup, ce qu'on disait vraiment c'est qu'on ne voit pas l'utilité de cette commission ad hoc mais qu'on est tout à fait disposés en commission bâtiment à discuter que ce soit d'une rénovation de ce bâtiment, d'une réflexion plus globale quant à la Maison onésienne.

Et puis aussi ne pas se sentir contraint et lié avec une société qui elle nous apporte aucune garantie et qui sûrement au moment de signer les contrats, viendra avec des demandes supplémentaires qui n'apporteront rien aux citoyennes et aux citoyens de notre commune à part d'avoir dépensé 2 millions pour les faire venir. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. En fait, je crois qu'on s'égare un peu. On fait déjà un travail de commission. On parle d'un projet, du détail de certains projets, d'un projet qui nous a été présenté et je rappelle que c'est simplement un exemple de ce que l'on pourrait faire.

Je vois que l'on est tous d'accord pour aller en commission. Maintenant il faudra choisir la commission. Mais en commission on aura le temps de discuter de tout ça, de la rénovation globale, du problème de parking, îlot de chaleur, etc.

Et pour ça il faut aller en commission avec un but. Et je pense que tout ça pourra être discuté mais il faut choisir la commission dans laquelle on veut aller. Nous avons une proposition de la commission des bâtiments, ok si ça vous va, moi ça me va aussi.

Il y avait la proposition d'une commission ad hoc, moi ça me va aussi. Ça m'est égal. Simplement ce qu'il faut c'est qu'on aille de l'avant et que tout le monde et que le CA... que le Conseil municipal puisse vraiment prendre une direction de ce qu'il veut faire et comment il veut le faire.

Tout ce qui nous a été présenté, ce sont des exemples. Tout est re-discutable. Donc les arguments de dire oui ou non on va payer... non on va discuter simplement. Mais pour ça, il faut partir en commission et voir tout ça avec soit la commission ad hoc soit des bâtiments, comme vous l'avez dit.

Je crois que pour ça, nous sommes ouverts à tout. Simplement, encore une fois, ça doit être une commission qui soit ouverte à toutes les personnes intéressées.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je comprends les questionnements et les réticences du groupe Socialiste, c'est plus clair, merci beaucoup. Et je me posais la question pourquoi renvoyer dans la Commission bâtiments étant donné qu'on veut quand même réfléchir à l'utilité avant de parler du bâtiment enfin du bâti, d'abord réfléchir à l'usage.

Et pourquoi plutôt... je serais plutôt en faveur de renvoyer ces objets qui concernent l'Astronex à la Commission développement durable et promotion économique. Je ne vois pas l'intérêt si on fait une réflexion de faire dans bâtiments. Moi je serais aussi favorable à ça et comme dit Monsieur PASCHE, de l'ouvrir à tout le monde. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors j'ai bien entendu les discussions sur le sujet. Donc le Conseil administratif a fait une proposition d'une commission ad hoc pour discuter de cette thématique.

Maintenant, la discussion elle est de savoir où est-ce qu'on fait... on mène cette discussion sur ce thème, dans quelle commission ? Donc nous, on vous fait une proposition. Vous n'avez pas forcément l'air tous et toutes alignés sur cette proposition.

Maintenant, vous allez peut-être choisir une commission sectorielle. Après le message du Conseil administratif, c'est on a fait la proposition de l'ad hoc, ça ne sera peut-être pas accepté. Donc pour nous, la balle est dans votre camp.

C'est-à-dire que si vous décidez d'aller dans une commission sectorielle, après c'est à vous de vous organiser pour savoir finalement si ça joue plus, c'est à vous de venir avec une proposition auprès du Conseil administratif en disant finalement cette commission ça ne va pas, alors on va en créer une autre ou on va la changer.

Mais nous, on est venu avec cette proposition parce qu'on pensait que c'était la plus adaptée, s'il n'y a pas de majorité autour de cela, on estime que la balle elle est dans le camp du Conseil municipal pour la commission. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Moi je rejoins un peu Monsieur PASCHE qui veut aller en commission. Je trouve ça très bien.

Et je trouve que l'avantage de la commission, comment on appelle ça, ad hoc pardon excusez-moi, l'avantage c'est qu'on peut choisir que chaque groupe choisit un représentant qui est intéressé par ce projet-là.

Et puis qu'éventuellement qu'amène un plus alors que si c'est une commission que ce soit bâtiments ou développement durable, ça concerne peut-être moins le commissaire qui est à cette commission. Donc moi je soutiendrais la commission ad hoc. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur RITTER. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, je vais donc soumettre au vote la résolution numéro 261 qui demande la création d'une commission ad hoc pour un espace de coworking à l'Astronex.

Je vais demander à Monsieur le 1^{er} secrétaire de donner la lecture de l'objet sur lequel nous allons voter. Vous avez la parole. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. La procédure de vote est lancée.

Par 7 oui, 1 abstention et 16 non, le projet de résolution 261 pour la création d'une commission ad hoc est rejetée.

Le projet de résolution 261 est refusé par 16 non, 7 oui et 1 abstention (24 votants).

15) ACG - Décision de l'AG du 31.01.2024 concernant :
- l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des volontés de s'exprimer sur cet objet ? Si ce n'est pas le cas, nous en prenons acte.

16) Propositions individuelles et questions

Le Président (S) : Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais vous parler de la rénovation de l'église qui se trouve à la rue Gaudy-le-Fort juste à côté. Donc ma question elle est simple.

Ce n'est pas que les travaux sont importants, mais je voulais s'il était éventuellement possible de retarder les travaux ? Je vous explique pourquoi. Le cuisinier de la ferme qui est cuisinier aussi de la poste, s'est lancé, a créé son propre restaurant. Il travaille avec sa femme qui fait le service. Il y a un employé à la cuisine.

Et ils ont appris malheureusement la nouvelle qu'il y allait avoir des travaux et qu'ils ne leur permettraient pas d'avoir de terrasse à l'endroit des travaux. C'est très problématique pour eux parce qu'ils viennent d'ouvrir.

Sachant que le restaurant a été en inactivité pendant plusieurs mois, donc ils viennent de reprendre l'activité. Et c'est vrai que si on leur... avec les travaux ils ne pourront pas mettre leur terrasse à disposition cet été. Puis vous savez tous que l'été, nous n'allons pas dans les restaurants à l'intérieur, mais sur les terrasses.

Donc ça va être une grosse perte de chiffre d'affaires, voir la fermeture du restaurant. Donc est-ce qu'il serait éventuellement possible de retarder les travaux ? Et si ce n'est pas possible est-ce qu'il serait possible éventuellement de pouvoir déplacer la terrasse du restaurant qu'elle soit plutôt qu'en face là où il y aura les travaux de l'église, à côté ? Merci Monsieur le Président.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Monsieur du Conseil administratif, j'ai deux questions, enfin, sur deux sujets.

Pour le premier sujet, j'aimerais savoir quand est-ce qu'on peut espérer recevoir une réponse à la question écrite du groupe UDC numéro 126 dont le titre est « subventions et prestations », question écrite qui date du 28 février 2023 ? Cela fait une année que nous patientons.

Et le deuxième sujet concerne les zones réservées d'Onex. Donc une partie de ces zones réservées, à ma connaissance, a été supprimée donc... ou restreintes, il me semble sauf erreur qu'il y a encore des propriétaires qui sont en zone réservée.

Et parmi ces propriétaires qui ont la malchance d'être en zone réservée, la valeur de leur bien a perdu... la valeur de leur maison a perdu de la valeur, excusez-moi de m'exprimer comme ça.

Parmi ces propriétaires, il y en a qui se sont serré la ceinture toute leur vie pour économiser pour avoir une maison pour assurer leur retraite, pour avoir une retraite tant soit peu confortable et sûre. Et l'argent d'économie de toute une vie qu'ils ont investi dans une maison a perdu de la valeur du fait de la zone réservée.

Alors ce que j'aimerais savoir au sujet de ces zones réservées et ces propriétaires-là, j'aimerais savoir combien de temps vont durer encore ces zones réservées ? Et j'aimerais savoir si le Conseil administratif a fait ou à l'intention de faire quelque chose pour défendre les intérêts de ces propriétaires ? Je vous remercie.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Alors vous dites que d'avoir fait planter des arbres sur la commune, je trouve que c'est très bien ainsi que dans le parc à chiens au 150^{ème}, si j'ai bien entendu.

Or en 2021, lorsque j'avais proposé un projet pour créer un enclos à chien avec des arbres et un point d'eau au parc des Racettes, suivi par le Conseil municipal, le vote avait été suivi par 26 oui, 1 abstention et 0 non.

Vous m'aviez répondu à la motion 379A du 22 juin 2021 qu'après avoir contacté des professionnels, je cite « l'enclot doit si possible ne pas contenir d'arbres. L'acidification du sol causé par l'urine des chiens est un effet défavorable au bon développement de ceux-ci.

En conclusion après réalisation de l'étude demandée par le Conseil municipal, nous n'allons pas donner suite au projet d'installation d'un enclôt à chiens dans le parc des Racettes mais plutôt encourager les propriétaires à chiens de se rendre à un des parcs qui se trouvent à environ 500 mètres du parc. »

Pouvez-vous nous dire pourquoi avoir refusé en son temps, et maintenant vous faites le contraire ? Est-ce que la qualité des arbres a-t-elle changé ? Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. En fait je voudrais remercier l'administration d'avoir pris note d'une de mes dernières interventions concernant les bouteilles en plastique.

Et depuis la dernière séance, j'ai remarqué qu'on n'avait plus de bouteilles en plastique. Et donc je remercie l'administration d'avoir fait le nécessaire. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. C'est juste pour remercier le Conseil administratif d'avoir mis à disposition les documents concernant le ruisseau des Bois-Carrien. Merci beaucoup c'était très intéressant.

Et maintenant je suis très content d'avoir voté ce crédit complémentaire de Fr. 380'000.00 la dernière fois. Et j'aurais bien aimé les avoir avant les documents mais ça m'a conforté dans la nécessité de faire quelque chose.

Par contre, j'attire l'attention quand même de mes collègues sur le coût que ça va engendrer parce que ce n'est pas rien du tout. Les travaux qui seront nécessaires pour sécuriser cet endroit, bah voilà les Fr. 380'000.00 d'étude seront bien, à mon avis, bien nécessaires pour préparer quelque chose d'abouti. Mais attendez-vous déjà à avoir une sacrée facture. Voilà, merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors Madame MASE il n'y a plus de zones réservées. Il n'y a plus de zones réservées dans la commune depuis un moment.

Monsieur FUSCO, donc en effet il y a eu cette réponse. C'est bien de nous rafraîchir la mémoire. Que vous répondre ? Je suis évidemment empruntée. Oui alors écoutez, je prends note de votre demande et je vais retourner vers le service en disant mais en effet à un moment donné il y a eu cette proposition, la réponse des professionnels a été celle-ci, et maintenant on est revenu sur cette question. Et je verrais ce qu'ils me répondent. Merci.

Et merci Monsieur SUCHET pour votre analyse.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Est-ce que dois-je comprendre donc que vous allez faire l'enclos à chiens au parc des Racettes ?

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Une réponse à Monsieur Cédric AMBORD concernant les travaux du temple dans le Vieux-Village et puis le restaurant des Artisans. Donc on en a parlé pas plus tard que cet après-midi au Conseil administratif.

Effectivement, nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage des travaux donc on n'a pas autorité pour reporter les travaux. S'agissant de réfections de la toiture, ces travaux doivent être réalisés durant l'été. Donc le mandataire qui organisera ces travaux ne peut pas reporter le délai de ces travaux.

Par contre, nous avons trouvé une solution. Nous allons proposer effectivement de pouvoir, comme vous l'avez mentionné, de déplacer la terrasse pour cette période momentanée de l'été 2024. Donc il y aura une solution qui va être trouvée avec le gérant de ce restaurant. Voilà, merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur PASQUIER. S'il n'y a plus de réponses à apporter aux propositions individuelles et questions. Je vous propose de clore cette séance et de passer à la partie dévolue... Vous pouviez prendre la parole dans les formes pour dire ça Madame. Donc Madame YUNUS EBENER vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Oui en effet, nous n'avons pas répondu à votre question. Vous avez donné un numéro, c'est ça ? Et nous n'avons pas les numéros en tête. Par contre, on notera votre question et on y répondra la prochaine fois. Merci.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Si j'ai bien compris, vous nous reprochez de ne pas vous avoir donné le numéro de la question écrite... mais je n'ai pas entendu alors. Qu'est-ce que vous voulez savoir pour que l'on sache quand est-ce que vous répondrez à notre question écrite du mois de février 2023 ?

Je n'ai pas compris. Il vous faut quoi ? On vous l'a déjà... c'est la troisième fois que je vous demande...

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je comprends que ça vous agace Madame MASE. J'en suis vraiment désolée. Notre perplexité ici, c'est de ne pas pouvoir vous répondre parce qu'on ne sait pas quel service traite cette question spontanément.

Si vous le permettez, nous prenons vraiment en considération votre demande et nous revenons la prochaine fois pour vous dire soit maintenant vous avez la réponse, soit voilà c'est tel service qui doit traiter, c'est la raison pour laquelle il ne vous a pas encore répondu, elle est telle et telle.

Mais aujourd'hui, on n'est pas en mesure de savoir qui la traite. Désolé. On n'a pas en tête toutes les questions écrites. On n'a pas en tête toutes les motions. Il y en a un certain nombre et elles sont réparties entre les différents services. Ça vous convient ?

Le Président (S) : Merci Madame KLEINER. S'il n'y a plus de demandes de prise de parole, je vous propose donc de clore cette séance et de passer à la partie dédiée aux éventuelles questions du public s'il y en a.

La séance est levée à 21 heures 38.

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite 132 du 21 novembre 2023 de Monsieur Sylvain HALDI « Subvention transfert modal »

« QUESTION »

Concerne : *Subvention transfert modal*

Afin d'encourager le transfert modal, notre commune subventionne les abonnements TPG annuels.

Serait-il possible d'étendre également ce subventionnement aux dépositaires de l'abonnement général (AG) des CFF ?

En effet, un encouragement, même modeste, aux étudiants onésiens devant se rendre quotidiennement à l'EPFL ou dans une autre école romande pour leurs études serait utile, tant l'on sait les tarifs disproportionnés pratiqués par les CFF (AG jeune 2^e Cl. Fr. 2'650.00/an).

Sylvain HALDI

*Onex, le 21 octobre 2023
SH/dm*

RÉPONSE

Le Conseil administratif remercie l'auteur de la présente question écrite et de son intérêt en matière de soutien communal à la transition modale.

En 2022, 92 % de la consommation d'énergie imputable aux transports provient d'une source carbonée¹. Réduire l'empreinte carbone de notre mobilité – aujourd'hui indispensable dans notre mode de vie – relève donc d'un défi majeur. La transition modale fait ainsi partie intrinsèque de la politique de mobilité incombant aux communes.

¹ Impact sur l'environnement | Office fédéral de la statistique [admin.ch]

Une recherche a été effectuée afin de connaître le nombre de personnes concernées par la demande d'une subvention mobilité douce : combien d'Onésiennes et d'Onésiens acquièrent l'abonnement général (AG) et le demi-tarif des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) ?

*Selon les statistiques gratuites provenant de l'opendata² nous constatons que depuis 10 ans, moins de deux pourcents de la population onésienne possède un **abonnement général**. La distinction entre abonnement général (AG) et AG jeune n'est pas disponible.*

Notre analyse nous informe qu'environ un quart (23 %) de la population onésienne possède un abonnement CFF demi-tarif en 2022.

Tableau 1 – nombre d'AG (tous types confondus) et nombre d'abonnements demi-tarif par année à Onex.

<i>Année</i>	<i>AG</i>	<i>demi-tarif</i>
2012	287	3'679
2013	280	3'507
2014	308	3'430
2015	313	3'341
2016	317	3'375
2017	320	3'650
2018	333	3'681
2019	325	3'867
2020	264	3'858
2021	283	3'973
2022	305	4'285

Considérant que l'achat d'un AG s'inscrit dans une politique de transition modale, le Conseil administratif élargit le périmètre des ayants droit à une subvention de Fr. 100.00 à toutes les personnes titulaires d'un AG : enfant, jeune, adulte, famille et duo, senior, personne avec un handicap.

Considérant les titulaires d'un abonnement demi-tarif, le Conseil administratif octroie un soutien de Fr. 50.00. Ce soutien peut être cumulé à celui offert pour l'abonnement unireso³. Le tarif des abonnements annuels ainsi que la proposition du montant de la subvention se trouvent dans le tableau 2 ci-dessous.

De plus, pour favoriser une transition modale cohérente et efficace des familles, le Conseil administratif alloue dès 2024 un soutien d'une valeur de Fr. 30.00 permettant à tous les enfants fêtant leurs 6 ans en 2024 d'obtenir la carte junior CFF. Cette carte offre la gratuité pour tous les transports publics en Suisse pour les enfants entre 6 et 16 ans qui voyagent accompagnés d'une ou d'un parent. Cette nouvelle action permet à la fois de faire connaître aux parents l'existence de cette offre CFF tout en profitant gratuitement de celle-ci la première année. Cela représente 184 familles onésiennes en 2024.

Enfin, le Conseil administratif étend cette subvention de Fr. 30.00 à la carte enfant accompagné (accompagnement par une ou un adulte autre que la parente ou le parent), sous réserve de la domiciliation de l'accompagnante ou de l'accompagnant et de l'enfant sur le territoire onésien.

² <https://opentransportdata.swiss/fr/dataset/ga-hta-liste1>

³ En 2022 à Plan-les-Quates, 19 demandes d'AG et 125 demandes demi-tarif ont été déposées.

Tableau 2 - prix des abonnements annuels CFF en 2e classe et montant proposé pour la subvention

Type abonnement	2 ^e classe (prix en CHF)	Proposition du montant de la subvention (CHF)
AG adulte	3'995	100
AG enfant	1'720	100
AG jeune	2'780	100
AG duo et famille	2'860	100
AG senior	3'040	100
L'AG pour personne avec un handicap.	2'600	100
AG night	99	30
Demi-tarif	190	50
Carte junior	30	30
Carte enfant accompagné	30	30

En 2024, le budget pour la transition modale est doté d'un crédit de Fr. 120'000.00. Les modalités de répartition de celui-ci restent à déterminer entre la part allouée aux subventions CFF, le reste étant dévolu aux subventions Transport publics genevois (TPG). Un bilan sera fait en fin d'année de façon à adapter l'offre en fonction de la demande pour 2025.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 1^{er} février 2024 »

- La question écrite 134 du 21 novembre 2023 de Madame Johanna VELLETRI et Monsieur Sylvain HALDI « Plan d'urgence arbres »

« **QUESTION** »

Concerne : plan d'urgence arbres

Nous constatons tous que les étés deviennent toujours plus chauds, les épisodes météo toujours plus violents. Cette année les dégâts sur le patrimoine arboré de notre canton et de notre commune sont particulièrement visibles.

Toutefois, s'il n'est plus à démontrer que les arbres régulent le climat à leur proximité, ils en souffrent aussi particulièrement. Que cela soit par la sécheresse et les épisodes caniculaires ou lors d'événements météorologiques toujours plus violents détruisant tout sur leurs passages.

En effet, il est toujours possible de remplacer un arbre perdu par une nouvelle plantation. Toutefois, la couronne majestueuse d'un chêne centenaire est sans commune mesure avec un jeune arbre de la même essence et son impact sur le climat local l'est tout autant. Si nous n'avons directement que peu de possibilités d'intervenir à court terme sur la météo, nous pouvons toutefois nous assurer que nos arbres sont en état de résister aux attaques du climat, notamment avec des compléments d'arrosage ponctuels.

De nombreux arbres sont en souffrance après les derniers épisodes climatiques de ces trois dernières années. Nous devrions les aider en compensant la perte hydrique qu'ils subissent lors des épisodes caniculaires. N'attendons pas qu'ils soient morts pour nous en préoccuper.

Comme il n'est pas nécessaire d'arroser les arbres avec de l'eau potable du réseau SIG, et en lien avec les compléments d'arrosage, quelles sont les alternatives envisageables pour déployer un arrosage régulier avec d'autres sources hydriques (lac, Rhône) ?

* * *

RÉPONSE

La problématique soulevée par la question écrite 134 est bien réelle et préoccupe vivement le Conseil administratif.

La démarche proposée pour y répondre est cependant difficilement applicable sans la mise en œuvre de moyens considérables et présente de plus un risque d'accoutumance susceptible de générer des effets indésirables.

Ampleur de la tâche

La consommation quotidienne d'eau par un arbre dépend de nombreux facteurs tels que l'essence, la surface foliaire, la température et l'humidité de l'air. En période de fortes chaleurs, les ordres de grandeurs de consommation pour un arbre adulte vont de plusieurs centaines à plus d'un millier de litres d'eau par jour. Ainsi, dans l'optique d'atténuer le stress hydrique connu par les arbres en périodes sèches et chaudes, il s'agirait de sélectionner un nombre d'arbres suffisamment grand pour que l'action représente un intérêt à l'échelle de la commune, mais restant raisonnable pour que cela demeure dans le domaine du possible, parmi les plus de 2'000 sujets dressés hors forêt que compte notre commune.

Si, par exemple, il était décidé d'assurer l'arrosage d'une centaine d'arbres adultes, il est aisé de se représenter l'étendue de la tâche, en sachant qu'il faudrait mettre en place deux à trois tournées par semaine avec un apport d'environ 500 litres par arbre.

Les jardiniers de notre commune étant déjà aujourd'hui surchargés en périodes de sécheresses à cause des tournées d'arrosage des jeunes plantations, il faudrait soit engager des auxiliaires et louer des véhicules-citerne durant la belle saison, soit mandater une entreprise.

Accoutumance à l'arrosage artificiel

Arroser un arbre adulte lors de périodes sèches équivaut à l'habituer à des conditions climatiques artificielles et, du même coup, à l'éloigner de son adaptation aux conditions réelles. Typiquement, vivre sans importante restriction d'eau peut l'amener à prendre ses aises et faire croître sa couronne afin d'augmenter ses capacités de photosynthèse. Si l'arrosage artificiel est arrêté un jour, il sera à nouveau soumis aux conditions naturelles de sécheresses auxquelles sa surface foliaire ne sera plus adaptée. Il subira ainsi d'importantes pertes d'eau et connaîtra un stress hydrique beaucoup plus intense que si l'arrosage artificiel n'avait pas été mis en place.

Le Conseil administratif est d'avis qu'une telle solution n'est pas souhaitable, sauf dans des cas exceptionnels où des arbres patrimoniaux sont menacés dans leur santé.

Voie suivie par notre collectivité

Au vu de ce qui précède et de la vitesse avec laquelle le climat évolue, le Conseil administratif estime qu'il est plus prometteur d'adapter notre commune à ces changements plutôt que d'entretenir artificiellement des arbres qui ne sont plus adaptés aux nouvelles conditions climatiques que connaît notre région.

Dans cette optique, il mène la politique suivante :

Choix d'essences d'arbres adaptées aux conditions climatiques actuelles et futures

Lors de chaque nouvelle plantation, l'essence de l'arbre est soigneusement sélectionnée pour son adaptation au lieu et au climat. Elle peut avoir été historiquement présente dans la région ou venir de régions situées plus au sud que la région genevoise.

Diversification des essences

Notre commune s'attache à varier les essences nouvellement plantées afin d'enrichir le réservoir génétique de notre région et ainsi d'agrandir nos chances de voir des arbres adaptés aux conditions de vie à venir prendre petit à petit le relais du peuplement actuel.

Perméabilisation des sols

Les pluies étant plus rares à la belle saison, la possibilité de perméabiliser le sol et/ou de récupérer l'eau de pluie ruisselant sur des surfaces imperméables est étudiée lors de l'élaboration de chaque nouveau projet [rénovation de préaux, réaménagement de trottoirs ou de rues, etc.].

L'idée est de récupérer autant d'eau de pluie que possible avant qu'elle ne soit canalisée et renvoyée vers un cours d'eau, afin qu'elle soit disponible pour la végétation locale.

Par ailleurs, la question écrite interroge également sur la qualité de l'eau utilisée pour l'arrosage des plantes, soulignant qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser de l'eau potable.

À ce propos, il est important de préciser que les seules eaux claires distribuées dans notre canton le sont par les Services industriels de Genève (SIG) et que ces derniers ne peuvent pas multiplier les réseaux souterrains, raison pour laquelle ils n'achèment que de l'eau potable.

Si notre commune souhaitait obtenir de l'eau qui n'a pas préalablement été traitée par les SIG, elle devrait alors obtenir une concession pour avoir le droit de pomper de l'eau dans le Rhône. Cette eau ne pourrait cependant pas être directement utilisée pour l'arrosage, mais devrait être préalablement filtrée, afin d'éviter d'encrasser tous les dispositifs d'arrosage de notre commune. En plus de l'installation d'une canalisation depuis le Rhône jusqu'à un site à trouver au nord de l'avenue des Grandes-Communes, il faudrait donc construire une installation de filtration des eaux. Cette dernière devrait également disposer d'un système d'analyse car le relâchement d'eau dans le terrain est strictement contrôlé.

Au vu de la dimension que supposerait la réalisation d'un tel projet et de l'incertitude sur sa faisabilité (autorisation de construire une canalisation à travers la forêt ?), le Conseil administratif estime qu'en la situation, il n'est pas justifié d'investiguer plus en avant cette option.

Le Conseil administratif

Onex, le 30 janvier 2024 »

- La question écrite 137 du 21 novembre 2023 de Monsieur Sylvain HALDI
« Réfection des revêtements bitumineux dans le village »

« **QUESTION** »

Concerne : *Réfection des revêtements bitumineux dans le village*

Lors des travaux d'assainissement dans le village d'Onex courant 2003-2004, l'architecte paysagiste mandatée par la municipalité a retenu un revêtement bitumineux de couleur jaune pour des raisons patrimoniales, architecturales et climatiques.

Depuis lors, l'ensemble des réfections de travaux effectuées ont été obligatoirement réalisées dans ces teintes claires. Ceci générant un surcoût non négligeable pour les propriétaires, comme cela a été encore le cas en 2016 pour l'un de nos habitants.

A contrario, des revêtements bitumineux noirs classiques, l'avantage de ce type de revêtement est climatique. Sujet d'ailleurs abordé par le CA dans sa réponse du 23 novembre 2023 à la motion 378, qui indique, je cite :

« Éclaircir les revêtements de sols afin d'absorber le moins possible les rayons de soleil et de moins accumuler et émettre de la chaleur »

Dès lors, pour quelle raison le cahier des charges des réfections pour le village a-t-il permis que les SIG exécutent la réfection de leur intervention de ce printemps sur l'ensemble du tronçon de la rue Gaudy-le-Fort, derrière notre salle des commissions, exclusivement en revêtement noir ?

Sylvain Haldi

* * *

RÉPONSE

La réfection de la chaussée de la rue Gaudy-le-Fort a été réalisée conformément aux directives concernant les revêtements à utiliser dans le secteur du Village, en accord avec les services cantonaux concernés.

Le revêtement bitumineux est du même type que celui existant et deviendra gris avec le temps. Nous avons profité des travaux de fouilles SIG pour reprendre l'enrobé sur une surface plus large que l'emprise de la fouille afin de maintenir une certaine harmonie. Le but des travaux était d'améliorer l'esthétique générale de cette ruelle du village qui était en mauvais état.

Le Conseil administratif

Onex, le 1^{er} février 2024 »

- La question écrite 133 du 21 novembre 2023 de Monsieur Sylvain HALDI « Soutien à la fête de l'Escalade »

« QUESTION »

Concerne : Soutien à la fête de l'Escalade

A cause du principe de gratuité des écoles remis en cause ces dernières années dans d'autres cantons, les enseignants-antes ne sont plus autorisés à demander une participation financière aux parents des élèves.

Dès lors, les classes ne peuvent plus acquérir de marmites en chocolat pour fêter la traditionnelle fête de l'Escalade.

Serait-il possible à l'administration communale de fournir aux établissements scolaires onésiens une ou des marmites pour chaque école ?

Sylvain HALDI

*Onex, le 21 octobre 2023
SH/dm*

RÉPONSE

Le Conseil administratif réitère son attachement à la célébration de cet événement historique et encourage les directions des établissements scolaires onésiens à perpétuer cette tradition séculaire dans le cadre des activités scolaires.

À l'instar de l'ensemble des institutions du secteur primaire du Canton, les 82 classes de la Ville d'Onex regroupées en 8 écoles reçoivent chaque année la somme de Fr. 42.00 pour l'achat d'une marmite en chocolat.

Le Conseil administratif rappelle qu'une subvention annuelle forfaitaire est versée par la Ville d'Onex, soit Fr. 130.00 par classe, dont une partie pourrait être spécifiquement affectée à l'achat d'une marmite en chocolat.

C'est pour ces raisons que le Conseil administratif n'est pas favorable à fournir aux établissements scolaires onésiens une ou des marmites pour chaque école.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 2 février 2024 »

Le Secrétaire :

Le Président :

Cédric AMBORD

Romain GAUTHIER